

CA_DEL260630_1

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Convocation : 24/06/2026

Affichage liste délibérations : 29/06/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 12 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Catherine JOLY ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Arlette PAGO ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Dominique FRETU a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS

Madame Florence BENKLIFA ; Madame Germaine NDONGAMI ; Madame Houaïba MOUSSAOUI ; Monsieur Becaye DJIRE

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité. Il est voté par son assemblée délibérante. Un règlement budgétaire financier est donc propre à une collectivité.

Il n'a pas de forme réglementaire, mais il doit contenir certaines dispositions, à savoir :

1° Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;

2° Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Il peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme.

L'article L. 1612-30 du code général des collectivités territoriales précise qu'« avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier. »

Dans ces conditions,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
13 VOIX POUR**

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le règlement budgétaire et financier ci-joint.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Règlement Budgétaire et Financier du CCAS de Givors

Conseil d'administration du 30 juin 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. LE CADRE BUDGETAIRE	3
A. Les grands principes budgétaires	3
1. L'annualité budgétaire	3
2. L'unité budgétaire	3
3. L'universalité budgétaire	3
4. La spécialité budgétaire	3
5. L'équilibre budgétaire et le principe de sincérité	3
B. Les documents budgétaires et le cycle budgétaire	4
1. Définition et éléments généraux concernant les documents budgétaires	4
2. Le cycle budgétaire	5
II. L'ELABORATION BUDGETAIRE	7
A. Procédure d'élaboration budgétaire de l'exercice N	7
B. Présentation et vote du budget	8
III. L'EXECUTION BUDGETAIRE	10
A. En dépenses	10
1. L'engagement	10
2. La constatation du « service fait »	10
3. La liquidation	11
4. Le mandatement	11
5. Le paiement	11
B. En recettes	12
1. L'engagement	12
2. La liquidation	12
3. L'émission du titre de recettes	12
4. Le recouvrement	12
5. La limite au recouvrement, les admissions en non-valeurs	13
C. La clôture	13
IV. LA GESTION PLURIANNUELLE	15
A. Définition	15
B. Modalités d'adoption des AE/AP/CP et règles de gestion des AP/AE	15
C. Les règles de caducité et de clôture	16
D. Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice	16

INTRODUCTION

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire. Il doit préciser:

1. Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.
2. Les modalités d'information sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice et il peut préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme.

Pour le reste, sa forme et son contenu sont libres.

Le présent règlement applicable au CCAS de Givors formalise et précise de manière plus globale les règles de gestion budgétaire et comptable afin de pérenniser et d'harmoniser ses pratiques et de les faire connaître. Il permet de rappeler les normes et les principes comptables et d'améliorer la transparence vis-à-vis des élus et des citoyens.

Le présent règlement est adopté pour la durée de la mandature, jusqu'au prochain renouvellement du conseil d'administration. Il pourra être modifié en fonction des modifications législatives et réglementaires et de l'adaptation des règles de gestion, par délibération du conseil d'administration.

I. LE CADRE BUDGETAIRE

A. Les grands principes budgétaires

Le budget du CCAS doit respecter les cinq grands principes des finances publiques que sont l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité et l'équilibre.

1. L'annualité budgétaire

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311-1 du CGCT). Cet exercice est annuel et il couvre l'année civile du 1er janvier au 31 décembre. Il existe des dérogations à ce principe d'annualité tel que la journée complémentaire (« journée » dite " complémentaire " du 1er janvier au 31 janvier de N+1) ou encore les autorisations de programme.

2. L'unité budgétaire

La totalité des recettes et des dépenses doit normalement figurer dans un document unique, c'est le principe d'unité budgétaire. Par exception, le budget principal avec les budgets annexes forment le budget du CCAS dans son ensemble. Ce principe a pour objectif de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges du CCAS.

Le budget du CCAS de Givors ne comprend qu'un budget principal et ne dispose pas de budget annexe.

3. L'universalité budgétaire

L'ensemble des recettes et des dépenses doivent figurer dans les documents budgétaires. De ce fait, il est interdit de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recette par une dépense ou inversement. De plus, il n'est pas possible d'affecter des recettes à des dépenses précises. L'ensemble des recettes doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

4. La spécialité budgétaire

Les crédits doivent être affectés à des dépenses ou des catégories de dépenses définies dans l'autorisation budgétaire. Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de non affectation car si les recettes ne doivent pas être affectées, les crédits doivent au contraire l'être avec précision.

5. L'équilibre budgétaire et le principe de sincérité

Le budget doit être voté en équilibre réel, ce qui exige trois conditions :

- Une évaluation sincère des dépenses et des recettes ;
- Des sections d'investissement et de fonctionnement votées chacune en équilibre ;
- Un remboursement de la dette exclusivement assuré par les recettes propres du CCAS.

Le principe de sincérité entretient une relation étroite avec celui d'équilibre, dans la mesure où un budget ne peut être considéré comme réellement équilibré que si les recettes et les dépenses sont évaluées avec rigueur. Cette exigence implique que la collectivité doit retracer l'intégralité des recettes et des dépenses prévues, en s'appuyant sur des estimations aussi précises que possible. Ainsi, le respect de cette règle relève à la fois du réalisme budgétaire et du principe de transparence financière.

Par ailleurs, cette obligation se trouve en interaction avec d'autres fondements de la gestion publique, notamment celui de prudence. Ce dernier se manifeste, entre autres, par la constitution de provisions et l'application des mécanismes d'amortissement, qui visent à atténuer les risques financiers pesant sur le CCAS.

B. Les documents budgétaires et le cycle budgétaire

1. Définition et éléments généraux concernant les documents budgétaires

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante, c'est-à-dire le Conseil d'Administration, les recettes et les dépenses d'un exercice. Il est voté tous les ans. Il peut ouvrir des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en :

- Budget Primitif (BP) ;
- Budget Supplémentaire (BS) ;
- Décisions Modificatives (DM) ;
- Autorisations d'Engagement (AE) et de Programme (AP)
- Compte financier unique.

Le Budget primitif (BP) :

Le document réglementaire présentant le budget se structure comme suit : il expose en premier lieu les ratios financiers, puis la balance générale ventilée entre recettes et dépenses. Il détaille ensuite les sections d'investissement et de fonctionnement, avant de conclure par les annexes, parmi lesquelles figurent notamment la présentation par fonction, l'état de la dette ainsi que l'état du personnel.

En dépenses, les crédits adoptés revêtent un caractère limitatif. Ainsi, aucun engagement ne peut être contracté ni validé en l'absence de crédits préalablement votés.

En recettes, les prévisions établies présentent un caractère évaluatif. Dès lors, les montants effectivement perçus peuvent excéder les estimations initiales.

Le budget est structuré selon une présentation par nature, complétée par une analyse croisée par fonction. Les données sont comparées au budget cumulé de l'exercice précédent. Les autorisations de programme et d'engagement sont exposées par section et par chapitre, avec un détail par programme.

La répartition budgétaire s'organise en chapitres et en articles : les crédits sont regroupés au sein d'enveloppes financières globales, désignées sous le terme de chapitres. Ces derniers sont ensuite ventilés, conformément au plan comptable par nature, jusqu'au niveau le plus fin, correspondant aux articles.

Budget Supplémentaire (BS) :

Le budget supplémentaire constitue une décision modificative spécifique dont l'objectif principal est d'intégrer les résultats cumulés de l'exercice précédent tels qu'ils ressortent du Compte Financier Unique (CFU). Il comprend les reports de l'exercice précédent, des ajustements de dépenses et de recettes du budget primitif du même exercice et éventuellement des dépenses et des recettes nouvelles.

Le budget supplémentaire doit être voté suite au vote du CFU.

Les Décisions Modificatives (DM) :

Les décisions modificatives consistent à ajuster les prévisions initialement inscrites au budget primitif, notamment pour intégrer des dépenses non anticipées ou sous-évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Ces ajustements doivent impérativement s'accompagner de recettes équivalentes afin de garantir l'équilibre financier.

Les Autorisations d'Engagement (AE) et de Programme (AP)

Les autorisations d'engagement, en section de fonctionnement et les autorisations de programme, en section d'investissement, sont adoptées et révisées au moment du vote du budget (BP, BS, DM).

L'assemblée délibérante affecte les montants d'autorisations d'engagement et de programme sur un ou plusieurs chapitres voire par articles.

Le compte financier unique

Le compte financier unique, issu de la fusion du compte administratif produit par l'ordonnateur et du compte de gestion produit par le comptable, constitue un document synthétique exposant les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice considéré. Ce dernier doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1.

2. Le cycle budgétaire

Le rapport d'orientation budgétaire

Dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget primitif, le Président présente à l'assemblée un rapport d'orientations budgétaires. Ce rapport porte sur les orientations budgétaires générales de l'exercice et les engagements pluriannuels ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le CCAS structure également son rapport d'orientations budgétaires autour d'un rappel du contexte dans lequel se déroule l'élaboration budgétaire (conjoncture économique, projet de loi de finances) et d'une présentation de la situation spécifique du CCAS. Ce débat permet au conseil d'administration d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble et permet au Président de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire. Il fait l'objet d'une délibération spécifique du conseil d'administration prenant acte du débat.

Le budget primitif peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique. Par dérogation, le délai est repoussé au 30 avril lors des années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Dans l'hypothèse où le budget de l'année N n'est pas voté avant le 1^{er} janvier N, l'exécutif du CCAS peut néanmoins, en début d'année N, et jusqu'au vote du budget primitif N :

- mettre en recouvrement les recettes ;
- engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget précédent ;
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits l'année précédente sur autorisation de l'assemblée.

Lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte soit des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), soit des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), le Président peut sur autorisation et jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement.

A Givors, le budget de l'année N est adopté après le 1^{er} janvier de l'année N après le vote du budget de la commune de Givors et une délibération est présentée portant ouverture des crédits d'investissement.

Les décisions modificatives

Au cours de l'exercice budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes formulées au sein du budget primitif peuvent être amenées à évoluer et être revues lors d'étape budgétaire spécifique dénommée « décision modificative ». Cette décision, partie intégrante du budget de l'exercice, doit respecter les mêmes règles de présentation et d'adoption que le budget primitif.

Le compte financier unique

A l'issue de l'exercice comptable, un document de synthèse est établi afin de déterminer les résultats de l'exécution du budget. Sont ainsi retracées dans ce document les prévisions budgétaires et leur réalisation (émission des mandats et des titres de recettes). Ce document doit faire l'objet d'une présentation par le Président en conseil d'administration et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

Le budget supplémentaire et l'affectation du résultat

À Givors, l'utilisation du budget supplémentaire demeure une pratique exceptionnelle, en raison de la logique budgétaire en vigueur. En effet, le vote du compte financier unique ainsi que l'affectation du résultat interviennent lors du même conseil municipal que l'adoption du budget primitif.

Ainsi, les principales étapes du cycle budgétaire du CCAS de Givors se déroulent selon le calendrier prévisionnel suivant :

Etapes budgétaires	Période de l'année
Ouverture des crédits d'investissement	Décembre N-1
Débat d'Orientations Budgétaires année N	1 ^{er} trimestre N
Compte financier unique de l'année N-1 et affectation du résultat sur l'année N	Mars-Avril N
Budget primitif année N	Mars-Avril N
Décision modificative n°1	Septembre-octobre N
Décision modificative n°2	Décembre N

II. L'ELABORATION BUDGETAIRE

A. Procédure d'élaboration budgétaire de l'exercice N

N°	Etape	Description de la procédure	Support	Echéance
1	Mise à jour de la prospective	La prospective de la ville est mise à jour afin de déterminer les marges de manœuvre financière du CCAS.	Note de présentation à l'attention du Maire/Président	Juin-juillet N-1
2	Définir une politique générale	Les élu(e)s de la ville définissent une politique générale et des objectifs quantitatifs et qualitatifs formalisés dans une lettre de cadrage.	Lettre de cadrage (transmise par la direction des finances de la ville à la direction et aux services du CCAS)	Septembre N-1
3	Recenser les informations préalables	Les services du CCAS établissent leurs prévisions de dépenses, les moyens nécessaires et leurs prévisions de recettes, sur la base de la lettre de cadrage et d'une note technique. Les services font validés leurs propositions aux vice-présidentes et élus référents.	Etat des consommations de crédits N-1 par service Tableau de préparation budgétaire transmis par le service des finances de la ville	Septembre – Octobre N-1
4	Elaborer le projet de budget	La direction du CCAS transmet les propositions budgétaires des services au service des finances de la ville	Tableau de préparation budgétaire	Octobre N-1
5	Discuter et arbitrer des propositions de budget	Les propositions budgétaires du CCAS sont présentées, discutées et arbitrées lors de réunions de dialogues budgétaires en présence du Président et de la Vice-présidente, du premier adjoint au maire en charge des finances de la ville, de la direction du CCAS et du gestionnaire financier du CCAS.	Tableau de préparation budgétaire	Octobre – Novembre N-1
6	Présenter le projet de budget au Président/Maire	La synthèse des propositions budgétaire est présentée au Président/Maire pour arbitrage final.	Projet de budget arbitré	Décembre N-1

7	Débat d'orientation budgétaire (commune & CCAS)	Le président propose au conseil d'administration les grands équilibres financiers du CCAS.	Rapports d'orientations budgétaires Présentation PowerPoint en conseil d'administration	1er trimestre N
8	Proposer le budget au vote	Le Président propose au conseil d'administration son projet de budget du CCAS.	Délibérations	Mars- Avril N
9	Rendre exécutoire le budget	Les documents sont affichés et transmis au contrôle de légalité en dématérialisation.	Délibération + Budget voté et annexes obligatoires	Mars- Avril N
10	Adresser au directeur et responsables de services les ouvertures de crédits	Le service des finances envoie aux services du CCAS le tableau des crédits ouverts en dépenses et en recettes pour chaque section (investissement et fonctionnement).	Editions budgétaires extraites du logiciel CIRIL Finances	Avril N

B. Présentation et vote du budget

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget est présenté par chapitre et article, avec la possibilité de créer, au sein de la section d'investissement, des opérations constituant des chapitres à part entière. Une opération désigne un ensemble cohérent regroupant des acquisitions d'immobilisations, des travaux ainsi que les frais d'études associés, aboutissant à la réalisation d'un ouvrage.

Le vote d'une opération au sein de la section d'investissement apporte une plus grande souplesse en matière de gestion des crédits budgétaires. En effet, le contrôle des crédits n'est pas opéré au niveau du chapitre, mais à celui de l'enveloppe budgétaire globale attribuée à l'opération.

Le conseil d'administration délibère sur un vote du budget présentation croisée par fonction.

Par conséquent, le vote du budget au niveau des chapitres permet d'engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite des crédits inscrits à chaque chapitre. La répartition des crédits par article ne présente qu'un caractère indicatif. Les modifications de cette répartition, au sein du chapitre, ne font pas l'objet d'une notification spéciale au comptable ; toutefois, pour l'information de l'assemblée délibérante, elles doivent apparaître au compte financier unique.

Ainsi, les services devront saisir dans CIRIL Finances une demande de virements de crédits. Cette dernière sera visée par la Directrice du CCAS puis validée et consolidée par la directrice du CCAS.

Néanmoins, l'assemblée délibérante peut autoriser des mouvements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

A Givors, cette option n'a pas été retenue. Ainsi, une décision modificative du budget sera nécessaire pour modifier le montant des crédits d'un chapitre.

Le budget primitif (maquette réglementaire) doit être accompagné d'un rapport et d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour mémoire, la maquette du budget primitif est également composée d'un certain nombre d'annexes obligatoires définies par les textes.

L'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif. Le projet de BP doit être transmis aux élus au moins 12 jours calendaires avant la séance où il sera voté et une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres de l'assemblée délibérante.

Le budget voté est transmis par voie dématérialisée au représentant de l'Etat dans un délai de quinze jours suivant son approbation, par voie numérique.

III. L'EXECUTION BUDGETAIRE

Le budget voté s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

A. En dépenses

Le Président est l'ordonnateur ; il engage, liquide et mandate les dépenses. Le comptable; contrôle et exécute les opérations de décaissement et d'encaissement. Il est chargé d'exécuter, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, le recouvrement des recettes ainsi que le paiement des dépenses du CCAS, dans la limite des crédits régulièrement ouverts.

1. L'engagement

La tenue de la comptabilité d'engagement est de la responsabilité de l'ordonnateur. La réglementation prévoit que les collectivités territoriales ont l'obligation de tenir une comptabilité d'engagement des dépenses.

On distingue traditionnellement l'engagement comptable et l'engagement juridique :

- L'engagement juridique est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge financière. Cette obligation résulte notamment d'un contrat, d'un marché, d'une convention, d'une lettre de commande, un acte de vente, d'une délibération Il est saisi dans la comptabilité d'engagement pour son montant total et fera l'objet éventuellement de mandatements successifs. L'engagement juridique doit rester dans les limites des autorisations budgétaires (crédits limitatifs en dépense).
- L'engagement comptable précède l'engagement juridique ou lui est concomitant. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que la collectivité s'apprête à conclure, en vue de réaliser une future dépense.

L'engagement comptable est ajusté jusqu'au moment de la liquidation de la dépense si besoin est. Un rapprochement doit être effectué entre l'engagement et le mandatement ; si le montant du mandatement excède celui de l'engagement, un engagement complémentaire sera constaté, à l'opposé, si le mandatement est inférieur, l'engagement sera réduit (dégagement). Un dégagement est constaté en cas d'annulation ou de réduction d'un engagement précédemment enregistré.

2. La constatation du « service fait »

La constatation du service fait doit être retracée dans la comptabilité d'engagement. Il convient de relever la date de livraison des fournitures, la date d'exécution des prestations :

- Pour les biens et marchandises livrées, l'enregistrement s'effectue à partir du bon de livraison ou du document en tenant lieu.
- Pour les prestations de services, les prestations intellectuelles, les opérations complexes et/ou dont la réalisation est étalée dans le temps (marché de construction, marché d'entretien, de maintenance) la constatation du service fait se traduit de différentes manières ou supports, par exemple, par un bon de passage, une annotation sur un carnet d'entretien ou tout autre moyen contractuellement prévu. Il faut, dans la mesure du possible, éviter de constater le service fait au moment de la réception de la facture.

Il est important que les services renseignent la date de constatation du service fait d'autant plus que cette donnée est indispensable lors de la clôture budgétaire. En effet, le rattachement des charges porte sur les dépenses engagées pour lesquelles le service fait a été constaté sans que la facture en soit parvenue.

Le service responsable de cette opération varie selon l'organisation adoptée par la collectivité. Ce sera la direction des finances, dans une organisation centralisée, le service opérationnel ou gestionnaire dans une organisation.

A Givors, la constatation du service fait est enregistrée dans le logiciel des services opérationnels.

3. La liquidation

Cette phase est de la responsabilité de l'ordonnateur, elle précède le mandatement et n'est pas retracée dans la comptabilité des dépenses engagées formellement. Cette phase est importante puisqu'elle permet à l'ordonnateur de vérifier la réalité de la dette et le fait que la facture présentée est conforme au bon de commande et/ou aux dispositions contractuelles. Selon les organisations adoptées, elle relève de la direction des finances (organisation centralisée) ou des directions opérationnelles ou gestionnaires (organisation décentralisée).

À Givors, les services opérationnels procèdent à la mise en correspondance entre l'engagement budgétaire et la facture. Cette vérification, réalisée après constatation de l'exécution du service, permet de s'assurer de la conformité de la facture avec le bon de commande.

Ne peuvent être liquidées que des dépenses pour lesquelles il y a eu service fait sauf pour les charges constatées d'avance (primes d'assurance, documentation, ...).

4. Le mandatement

Le mandat est l'acte administratif donnant, conformément aux résultats de la liquidation, l'ordre de payer la dette au créancier. Cet ordre de payer est accompagné des pièces justificatives réglementaires.

En dehors des procédures spécifiques de paiement sans ordonnancement préalable ou de paiement par les régisseurs, aucune dépense ne peut être acquittée en l'absence de service fait.

Le mandatement s'effectue sous la responsabilité de la direction des finances de la commune de Givors.

En cas de constatation de différence entre le montant engagé et la somme mandatée, un engagement complémentaire, ou une réduction de l'engagement initial est enregistrée. Le mandatement relève de la direction des finances quel que soit l'organisation adoptée. La direction des finances doit disposer pour procéder au mandatement d'informations détenues par les autres directions et relatives au service fait et à la liquidation.

5. Le paiement

Hors cas spécifique des régies d'avances, le paiement effectif des dépenses de la collectivité ne peut être effectué que par le comptable public.

Avant de payer, le comptable contrôle :

- La qualité de l'ordonnateur ;
- L'exacte imputation des dépenses ;
- La certification du service fait ;
- La production des pièces justificatives ;
- La disponibilité des crédits.

Le délai global de paiement est fixé par voie réglementaire. Ce délai ne peut aujourd'hui excéder 30 jours calendaires, qui se répartissent en 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public.

Ce délai démarre à la date de réception de la facture, ou du service fait lorsque celui-ci est postérieur à la réception de la facture, et cesse à la date du virement bancaire opéré par le comptable.

La date de réception de la facture correspond à la date de mise à disposition de cette dernière dans Chorus Pro à destination du CCAS de Givors ou, le cas échéant, de la demande de paiement à destination du maître d'œuvre délégué.

B. En recettes

Le Président liquide, donne l'ordre de recouvrer. Le comptable recouvre et encaisse les recettes.

Les recettes de fonctionnement comprennent notamment, des prestations facturées sur la base de tarifs définis par délibération, des subventions accordées (délibérations des subventions ou conventions).

La prévision de recettes est évaluative, l'ordonnancement des recettes peut donc être supérieur aux prévisions. Cependant, dans le cadre des principes de prudence et de sincérité budgétaire, les recettes de fonctionnement ne doivent pas être surévaluées, ni sous-évaluées. Les recettes issues des tarifs doivent être évaluées au regard des réalisations passées et de l'évolution des tarifs.

Les prévisions relatives aux subventions et autres recettes de fonctionnement doivent être justifiées. Chaque service doit veiller à la bonne perception des recettes qu'il a inscrites.

1. L'engagement

L'engagement des recettes n'est pas obligatoire, mais est fortement conseillé.

A Givors, toute recette identifiée doit faire l'objet d'un engagement comptable dès lors qu'elle présente un caractère certain, c'est-à-dire lorsque la collectivité a reçu la notification officielle de la recette attendue. Cette formalité est assurée par les services opérationnels.

2. La liquidation

La liquidation des recettes permet de vérifier l'existence de la recette de la collectivité, et d'en déterminer le montant précis dès que la créance est exigible.

Elle se matérialise généralement par un appel de fonds auprès du tiers (avis de somme à payer, etc).

3. L'émission du titre de recettes

Cette opération effectuée par les agents du service des finances de la commune consiste, conformément aux résultats de la liquidation, à transmettre un ordre de recouvrement (titre de recettes) au comptable public pour toute recette exigible en faveur du CCAS, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

4. Le recouvrement

Le recouvrement des créances relève exclusivement de la responsabilité du comptable public.

Les titres de recettes sont exécutoires dès leur émission et seul le comptable public est habilité à accorder des facilités de paiement sur demande motivée du débiteur.

L'action en recouvrement des comptes publics locaux se prescrit par 4 ans à compter de la prise en charge du titre de recettes.

Le comptable public a l'obligation de recouvrer les créances dans les meilleurs délais. À défaut de recouvrement amiable, il procède au recouvrement contentieux en mettant en œuvre les voies de recours dont il dispose.

Le recouvrement peut avoir lieu après émission de titre : après avoir comptable public procède au recouvrement des titres de recettes s'il n'a détecté aucune anomalie. Dans le cas contraire, il rejette les titres concernés et retourne les pièces justificatives aux services de l'ordonnateur.

Le recouvrement peut également avoir lieu avant émission de titre : le comptable public porte alors en compte d'attente les recettes perçues avant émission des titres et en informe la collectivité au moyen d'un état du compte d'attente appelé « P 503 ». Ce n'est qu'après réception des titres et contrôle des pièces justificatives associées, que le comptable pourra procéder à la comptabilisation des recettes dans les comptes définitifs et apurer les comptes d'attente.

5. La limite au recouvrement, les admissions en non-valeurs

Le comptable public doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour parvenir au recouvrement des titres de recettes émis par l'ordonnateur.

Lorsqu'une créance est irrécouvrable, le comptable public transmet au CCAS la liste des produits irrécouvrables. Parmi ces créances, on distingue deux types :

- Les créances admises en non-valeur : créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement ;
- Les créances éteintes : créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive (clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, surendettement, décision d'effacement de dette) qui s'impose au CCAS créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Sur la base de cette proposition, il appartient au conseil d'administration de se prononcer et d'admettre en non-valeur ou en créances éteintes les produits irrécouvrables.

C. La clôture

Les inscriptions sont arrêtées au 31 décembre, conformément à la règle d'annualité pour les deux sections ; la collectivité peut décider d'arrêter les engagements au titre d'un exercice avant le 31 décembre et ce afin de réduire le montant des charges à rattacher, et des restes à réaliser et de clôturer sa gestion le plus rapidement possible. La comptabilité des dépenses engagées peut être arrêtée en cours d'année afin d'effectuer un contrôle des inscriptions, de chiffrer les crédits disponibles, de déterminer les engagements non mandatés. La comptabilité des dépenses engagées doit être régulièrement rapprochée de la comptabilité tenue par le comptable afin de procéder à l'ajustement des crédits disponibles pour le mandatement.

À Givors, la validation des engagements en dépenses intervient habituellement avant le 31 décembre, conformément à un calendrier de clôture annuel. Ce document, élaboré par la direction des finances de la commune en concertation avec le comptable public, définit les échéances essentielles pour la clôture de l'exercice en cours. Il précise notamment les dates limites pour les derniers engagements, la transmission des factures ainsi que les mandatements, et ce, pour chacune des sections budgétaires. Ce calendrier est ensuite communiqué aux services concernés.

En application du principe d'indépendance des exercices, la collectivité est tenue de faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné tous les produits et charges qui s'y rapportent. Seule la section de fonctionnement est donc concernée.

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel :

- Les dépenses engagées non mandatées correspondant à des charges pour lesquelles le service a été réalisé (règle du service fait) au 31/12 de l'exercice. En d'autres termes, les charges qui peuvent être rattachées sont celles pour lesquelles :
 - La dépense est engagée
 - Le service est fait avant le 31 décembre de l'année en cours
 - La facture n'est pas parvenue avant la fin de la journée complémentaire.
- Les recettes engagées non titrées correspondant aux produits pour lesquels un droit a été acquis au cours de l'exercice considéré et qui n'ont pu être comptabilisées avant le 31/12 de l'exercice.

A Givors, tous les rattachements sont pris en compte quel que soit leurs montants pour des raisons liées à la qualité comptable.

Les reports (restes à réaliser) concernent exclusivement la section d'investissement et correspondent :

- Aux dépenses d'investissement engagées non mandatées à la clôture de l'exercice telles qu'elles ressortent de la comptabilité d'engagements ;
- Aux recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette au 31/12 de l'exercice N.

Les restes à réaliser d'un exercice N sont présentées dans le compte financier unique N et sont repris dans le budget de l'exercice suivant (N+1).

L'état des restes à réaliser est établi chaque année par l'ordonnateur puis transmis au comptable public.

L'établissement des restes à réaliser pour l'exercice N revêt une importance particulière. Il permet au comptable public, lorsque le budget de l'année N+1 est voté après le 31 décembre N, d'assurer le règlement des dépenses correspondantes. Il s'agit des dépenses réelles d'investissement engagées avant la clôture de l'exercice N, non mandatées avant cette date, et reportées en conséquence sur l'exercice N+1. Ces dépenses figurent à ce titre dans l'état des restes à réaliser.

IV. LA GESTION PLURIANNUELLE

Le recours aux autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et aux crédits de paiement (CP) constitue un aménagement au principe de l'annualité budgétaire qui permet de tenir compte de la réalité, à savoir que certaines dépenses notamment d'investissement, voient leur réalisation s'échelonner sur plusieurs exercices.

La gestion sous forme d'AP (autorisation de programme), AE (autorisation d'engagement) et CP (crédits de paiement) permet à une collectivité de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas devoir prévoir, en recette, l'intégralité des recettes correspondantes. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice donné sont retracées au budget et l'équilibre de chaque section s'apprécie qu'au regard des seuls crédits de paiement.

A. Définition

Les **Autorisations de Programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur clôture. Elles peuvent être révisées.

Les **Autorisations d'Engagement** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers, à l'exclusion toutefois des frais de personnel.

Les AP/AE définissent l'évaluation financière globale du projet et permettent une gestion des dépenses sur plusieurs exercices à travers un échéancier de crédits de paiement (CP) représentant la répartition des dépenses prévisionnelles.

Les **Crédits de Paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le CCAS de Givors n'a pas mis à ce jour en œuvre des AP.

B. Modalités d'adoption des AE/AP/CP et règles de gestion des AP/AE

Les AP/AE sont votées et révisées par une délibération distincte lors du vote du budget ou d'une décision modificative. Le montant d'une AP peut être révisé (à la hausse comme à la baisse) tout au long de la durée de vie de cette AP.

La délibération précise l'objet de l'AP, son montant, et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement. Le cumul des crédits de paiement (CP) doit être égal au montant de l'AP.

Les AP/AE peuvent être votées par chapitre, nature, opération. Dans tous les cas, le libellé de l'autorisation doit être suffisamment clair pour permettre à l'assemblée délibérante d'identifier son objet sans ambiguïté.

Dans le cas où le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, et jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement s'il n'est pas adopté, l'exécutif peut liquider et mandater, les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Les AP et les AE peuvent être créés que pour couvrir une opération au-delà de deux exercices.

Les AP de projet ont une durée de vie précisée dans l'acte de création ; cette durée de vie pouvant être revue en fonction de l'avancement du projet. Elles peuvent être révisées.

Aucun mouvement de crédits n'est possible entre deux AP sans révision de chacune des deux AP. Les virements de CP entre articles, au sein d'une même AP, sont possibles, dans le respect du montant total de l'AP.

Il n'y a pas de report des crédits de paiement d'une année N en N+1 (restes à réaliser) dans le cadre d'une autorisation de programme. L'excédent de CP d'un exercice est lissé automatiquement, soit sur le dernier exercice de l'AP, soit sur tout autre exercice en fonction des nécessités. Dans ce cas, le montant des CP de l'AP doit être révisé par délibération du Conseil d'administration lors d'une session budgétaire.

C. Les règles de caducité et de clôture

L'AP doit connaître ses premiers engagements dans les 18 mois suivant son vote. Dans ce cas, l'AP est caduque et doit faire l'objet d'une clôture ou d'une annulation prononcée par délibération du Conseil d'administration lors de la prochaine session budgétaire.

La clôture de l'AP a lieu dans les cas suivants :

- Lorsque les opérations budgétaires et comptables qui composent l'AP sont soldées ;
- Lorsque la réalisation de l'opération ou des opérations constituant l'AP sont abandonnées ou annulées ;
- Lorsque, dans le cas de subventions versées, ou de fonds de concours, le tiers a renoncé explicitement au bénéfice de l'intervention financière de la collectivité, ou en cas de non-respect des conditions d'emploi figurant la décision d'intervention financière.

Elle fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration.

D. Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice

Le conseil d'administration se prononce lors des sessions budgétaires sur les créations, modifications, les annulations et les clôtures d'autorisations de programme et d'engagement.

Une présentation de l'état d'avancement des AP/CP, pouvant prendre la forme d'un tableau récapitulatif est effectuée chaque année lors du débat d'orientation budgétaire.

Un état de la situation des AP-AE/CP (état annexe de la maquette budgétaire) est joint au budget primitif.

En cas de révision des AP-AE/CP existantes ou de création d'une nouvelle AP ou AE lors de la session budgétaire de vote d'une décision modificative (dont le budget supplémentaire), cet état annexe est également joint à la maquette budgétaire de ladite décision modificative.

La maquette budgétaire du compte financier unique intègre également un état annexé relatif à la situation des autorisations de programme et d'engagement.



Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 Givors

☎ 04 72 49 18 18

🖱 www.givors.fr

🌐 VilledeGivors

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_1-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Convocation : 24/06/2026

Affichage liste délibérations : 29/06/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 12 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Françoise BATUT ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Catherine JOLY ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence BENKLIFA ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Arlette PAGO ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Dominique FRETU a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Germaine NDONGAMI ; Madame Houaïba MOUSSAOUI ; Monsieur Becaye DJIRE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au sens de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;

- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU vise ainsi à mieux éclairer les assemblées délibérantes.

Le CFU devient obligatoire à compter de l'exercice 2026, c'est-à-dire une production au plus tard au cours du premier semestre 2027.

•

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	21 054,00 €	1 554 705,00 €	1 575 759,00 €
	Recettes réalisées	16 005,04 €	1 604 295,21 €	1 620 300,25 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	90 150,00 €	1 762 359,20 €	1 852 509,20 €
	Dépenses réalisées	31 424,27 €	1 581 037,74 €	1 612 462,01 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 15 419,23 €	23 257,47 €	7 838,24 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	69 096,00 €	207 654,20 €	276 750,20 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	53 676,77 €	230 911,67 €	284 588,44 €
Différence entre	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €

les restes à réaliser				
Résultat cumulé	Excédent/déficit	53 676,77 €	230 911,67 €	284 588,44 €

L'article L.1612-31 du CGCT prévoit que le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente annuellement le compte financier unique à l'assemblée délibérante, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

Le maire ou le président de l'assemblée délibérante peut, même s'il n'est plus en fonctions, assister à la discussion. Il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Président ne pouvant prendre part au vote du compte financier unique, il propose de désigner Madame Françoise BATUT comme présidente de séance

Dans ces conditions,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte financier unique pour l'année 2025.

La Présidente,

Françoise BATUT

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



Conseil d'administration du 30 juin 2026

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU RESULTAT 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT	4
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	5
1- Les recettes de fonctionnement	5
2- Les dépenses de fonctionnement	7
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	8
1. Les recettes d'investissement	8
2. Les dépenses d'investissement	9
IV. ACTIONS ET STATISTIQUES 2025	10
1. Service Senior	10
2. Service Social	12
3. Service Santé	14
4. Programme de Réussite Educative -PRE	15
5. CCAS	15

PREAMBULE

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable, qui sera obligatoire à compter du 1^{er} semestre 2027 au titre des comptes 2026 pour toutes les communes. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au sens de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible, il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Il simplifie également les procédures et les contrôles de cohérence entre les données du comptable et de l'ordonnateur, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives, compte financier unique).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Il est voté avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

La maquette de CFU est décomposée en 4 parties :

- I. Informations générales et synthétiques
- II. Exécution budgétaire
- III. États financiers
- IV. États annexés

I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU RESULTAT 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

PRESENTATION GENERALE DU CFU

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	1 565 087,54 €	Recettes réelles	1 592 295,21 €
Dépenses d'ordre	15 950,20 €	Recettes d'ordre	12 000,00 €
TOTAL	1 581 037,74 €	TOTAL	1 604 295,21 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	19 424,27 €	Recettes réelles	54,84 €
Dépenses d'ordre	12 000,00 €	Recettes d'ordre	15 950,20 €
TOTAL	31 424,27 €	TOTAL	16 005,04 €
TOTAL	1 612 462,01 €	TOTAL	1 620 300,25 €

Les dépenses totales de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 612 462,01€ dont 1 581 037,74€ en fonctionnement et 31 424,27€ en investissement. Les dépenses de fonctionnement se décomposent en 1 565 087,54€ de dépenses réelles et 15 950,20€ de dépenses d'ordre. Les dépenses d'investissement se décomposent en 19 424,27€ de dépenses réelles et 12 000€ de dépenses d'ordre.

Les recettes totales de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 620 300,25€ dont 1 604 295,21€ en fonctionnement et 16 005,04€ en investissement. Les recettes de fonctionnement se décomposent en 1 592 295,21€ de recettes réelles et 12 000€ de recettes d'ordre. Les recettes d'investissement se décomposent en 54,84€ de recettes réelles et 15 950,20€ de recettes d'ordre.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Dépenses de fonctionnement (b)	1 581 037,74 €
Recettes de fonctionnement (a)	1 604 295,21 €
Résultat d'exécution (c=a-b)	23 257,47 €
Reprise résultat n-1 reporté (d)	207 654,20 €
Résultat de fonctionnement (e=c+d)	230 911,67 €
Dépenses d'investissement (f)	31 424,27 €
Recettes d'investissement (g)	16 005,04 €
Résultat d'exécution (h=g-f)	- 15 419,23 €
Reprise résultat n-1 reporté (i)	69 096,00 €
Résultat d'investissement (j=h+i)	53 676,77 €
Résultat de clôture (k= e+j)	284 588,44 €
Restes à réaliser en dépenses (l)	- €
Restes à réaliser en recettes (m)	- €
Résultat cumulé après RAR (n=k+m-l)	284 588,44 €

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2024 (69 096 € en investissement et 207 654,20€ en fonctionnement), le Centre Communal d'Action Sociale affiche un résultat de clôture au 31 décembre 2025 de 284 588,44 € décomposé comme suit :

- La section de fonctionnement présente un solde positif de 230 911,67€ ;
- La section d'investissement présente un solde positif de 54 010,13€.

Le résultat à affecter en 2025 en fonctionnement s'élève à 230 911,67 €.

	RESULTAT CLOTURE 2022	RESULTAT CLOTURE 2023	RESULTAT CLOTURE 2024	RESULTAT EXERCICE 2025	RESULTAT CLOTURE 2025
Investissement	52 645,27 €	142 531,94 €	69 096,00€	-15 419,23 €	53 676,77 €
Fonctionnement	155 083,92 €	165 466,79 €	207 654,20€	23 257,47 €	230 911,67 €
TOTAL	207 729,19 €	307 998,73 €	276 750,20€	7 838,24 €	284 588,24 €

Reports			693,62		
----------------	--	--	--------	--	--

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

1- Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE		BP 2025 cumulé (BP+DM)	CFU 2025	Taux d'exécution
013	Atténuations de charges	6 000,00 €	17 686,06 €	295%
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	197 000,00 €	225 761,86 €	115%
74	Dotations, subventions et participations	1 332 945,00 €	1 329 565,70 €	100%
75	Autres produits de gestion courante	3 760,00 €	19 281,59 €	513%
Total des recettes de gestion courante		1 539 705,00 €	1 592 295,21 €	103%
77	Produits exceptionnels	- €	- €	
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 539 705,00 €	1 592 295,21 €	103%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €	12 000,00 €	80%
Total des recettes d'ordre		15 000,00 €	12 000,00 €	80%
Total des recettes de fonctionnement		1 554 705,00 €	1 604 295,21 €	103%

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,31% (soit 36 256,44 €) par rapport au compte administratif 2024. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges (chap 013)

Le chapitre 013 atténuation de charges du personnel intègre les avoirs, la participation des agents aux tickets restaurants et les remboursements sur rémunération ou charges de Sécurité sociale à la suite d'arrêts maladie. Ces montants sont difficilement prévisibles, ce qui explique le taux d'exécution de 295%. Ce chapitre enregistre une recette de 17 686,06 € au compte financier unique 2025. Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel dont

les montants sont difficilement prévisibles. En 2025, le montant des remboursements augmente principalement en raison d'un congé maternité.

b. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités proposées aux personnes âgées sont réalisées à hauteur de 225 761,86 € au compte financier unique 2025 et augmentent de plus de 6% par rapport au CA 2024 : cela s'explique par la prise en compte des recettes du portage et de la restauration du mois de décembre 2025 sur le budget 2025, alors qu'auparavant cette recette était intégrée au budget N+1 (il y a donc exceptionnellement 13 mois de recettes sur cet exercice).

c. Subventions (chap 74)

Subventions	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €	1 118 000 €	1 112 000 €
Etat + Cité éducative-PRE	55 116 €	88 000 €	70 000 €	80 000 €	100 000 €	103 000 €
ARS - santé et environnement- médiateur santé				15 000 €	5 830 €	45 000 €
Etat - mois de la santé				11 000 €	11 000 €	11 000 €
Mutualp pour mois de la santé				1 200 €		
MILDECA- lutte conduites addictives				30 000 €	20 000 €	
FIR- Tiers Lieu Santé				40 000 €		
FIR- lutte contre inégalités en santé					10 000 €	
Financement ville de Grigny pour CLSM				4 000 €	4 000 €	4 000 €
Financement ARHM pour CLSM			4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
CARSAT- voyage seniors				2 000 €	2 000 €	2 050 €
Etat pour ISCG					33 500 €	15 500 €
Ville de Grigny pour ISCG					4 083,75 €	5 545,00 €
Caf pour ISCG					9 000 €	9 000 €
Conférence des financeurs					18 000 €	18 000 €
Métropole pour projet hygiène					3 350 €	
FIPHP						471 €
Total Subventions	415 116 €	488 000 €	674 000 €	1 050 200 €	1 342 763,75 €	1 329 565,70 €

La subvention de la ville de Givors au CCAS qui a augmenté depuis 2020, a été stabilisée en 2025. Cette hausse répond à la volonté politique de donner au CCAS les moyens d'exercer pleinement ses missions en matière de solidarité, de santé, de politique seniors.

En parallèle, une démarche de recherche de financements a été enclenchée en 2023, avec de nouvelles recettes pour le CCAS.

d. Autres produits de gestion courante (chap 75)

Cela concerne le remboursement de chèques alimentaires, les sommes encaissées dans le cadre de la mise en place des échéanciers des secours remboursables, les recettes de loyer du tiers lieu de santé ainsi que les régularisations de charges et apurements, à hauteur de 19 281,59 € en 2025.

e. Opérations d'ordre

En recette, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette en fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements. En 2025, le montant est de 12 000€.

2- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES		BP 2025 cumulé (BP+DM)	CFU 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	520 315,20 €	390 040,75 €	75%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 005 610,00 €	978 774,28 €	97%
65	Autres charges de gestion courante	213 684,00 €	193 974,11 €	91%
Total des dépenses de gestion courante		1 739 609,20 €	1 562 789,14 €	90%
67	Charges exceptionnelles	2 550,00 €	98,40 €	4%
68	Dotations aux provisions	2 200,00 €	2 200,00 €	100%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 744 359,20 €	1 565 087,54 €	90%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €	15 950,20 €	89%
Total des dépenses d'ordre		18 000,00 €	15 950,20 €	89%
Total des dépenses de fonctionnement		1 762 359,20 €	1 581 037,74 €	90%

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 3,62% par rapport à 2024, ce qui représente un montant de 55 186,38 €. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel (chap 012)

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 17,24%, il représente en 2025, 62,53% des dépenses réelles de fonctionnement, avec un montant de 978 774,28 €. La hausse s'explique par les évolutions suivantes sur l'année :

- La prise en compte en année pleine des tickets restaurant (mis en place au 1^{er} juillet 2024)
- La prise en compte en année pleine du poste d'ISC (prise de poste en avril 2024)
- L'intégration d'un médiateur santé à temps plein et en interne à partir de janvier 2025
- Remplacement à mi-temps de l'agent d'accueil sur 2.5 mois
- Remplacement référente PRE pendant son congé maternité
- Accueil de deux jeunes en service civique sénior à partir de septembre 2025.

b. Les charges à caractère général (chap 011)

Ce chapitre budgétaire est en baisse de 17,59%. Il représente en 2025, 24,92% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 390 040,75 €. Cette baisse s'explique principalement par les suites à la demande d'effort d'économie de gestion, la diminution des prestations santé,....

c. Les autres charges de gestion courante (chap 65)

Ce chapitre budgétaire est en baisse de 5,86%, avec un montant de 193 974,11 €.

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, dettes énergie, nuitées d'hôtel, ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (chèques alimentaires d'une valeur faciale de 10 €)
- Les subventions versées aux associations qui représentent pour 2025, un montant de 166 380 € (dont 80 000 € pour la coordination du Tiers Lieu de Santé, soit 10 000€ de moins par rapport à 2024).

d. Les charges exceptionnelles (chap 67)

Ce chapitre budgétaire était nul en 2022 et 2023. Il s'élève à 98,40€ en 2025 et correspond aux titres annulés sur exercices antérieurs.

e. Dotation aux provisions (chap 68)

Ce chapitre, nul les présentes années, s'élève à 2 200€ pour dépréciation des créances douteuses de plus de 2 ans (à la demande du service de gestion comptable de Givors).

f. Opérations d'ordre

Ce chapitre budgétaire correspond aux dotations aux amortissements et s'élève à 15 950 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**1. Les recettes d'investissement**

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE		BP 2025 cumulé (BP+DM)	CFU 2025	Taux d'exécution
13	Subventions d'investissement reçues	- €	- €	
Total des recettes d'équipement		- €	- €	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	54,00 €	54,84 €	2%
27	Autres immobilisations financières	3 000,00 €	- €	-100%
Total des recettes financières		3 054,00 €	54,84 €	-98%
Total des recettes réelles d'investissement		3 054,00 €	54,84 €	-98%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €	15 950,20 €	-11%
Total des recettes d'ordre		18 000,00 €	15 950,20 €	-11%
Total des recettes d'investissement		21 054,00 €	16 005,04 €	-24%

Les recettes réelles d'investissement sont en 2025 de 54,84 €, qui correspondent au versement du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA qui correspond au remboursement partiel de TVA acquittée sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'année précédente).

En 2025, aucune subvention d'investissement n'a été perçue.

Les recettes d'ordre en 2025 résulte des opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS ces dernières années (mobilier, matériels, véhicules, ...) et s'établit à 15 950,20 €.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE		BP 2025 cumulé (BP+DM)	CFU 2025	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporelles	6 456,38 €	- €	0%
21	Immobilisations corporelles	65 693,62 €	19 024,27 €	29%
Total des dépenses d'équipement		72 150,00 €	19 024,27 €	26%
27	Autres immobilisations financières	3 000,00 €	400,00 €	13%
Total des dépenses financières		3 000,00 €	400,00 €	13%
Total des dépenses réelles d'investissement		75 150,00 €	19 424,27 €	26%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €	12 000,00 €	80%
Total des dépenses d'ordre		15 000,00 €	12 000,00 €	80%
Total des dépenses d'investissement		90 150,00 €	31 424,27 €	35%

En 2025, les dépenses d'investissement se composent ainsi :

- 19 024,27€ pour les immobilisations corporelles
- Il a été attribué une aide sous forme de prêt d'un montant de 400€ pour le paiement d'une caution (suite à la modification du règlement intérieur des aides facultatives).
- 12 000€ ont été mobilisés pour les opérations d'ordre.

L'annexe verte

Le CFU doit comporter une annexe dite « Impact du budget pour la transition écologique », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cette annexe permet de **valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement** et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

L'analyse budgétaire à effectuer doit porter sur 6 axes :

- Axe 1° Atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° Gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour l'exercice 2024 seul l'axe 1° devait être analysé. A compter de l'exercice 2025 l'analyse doit porter sur les axes 1° et 6° puis en 2027 ce sont les 6 axes qui devront être analysés.

Le CCAS a fait le choix d'analyser les 6 axes dès 2025 selon les 3 cotations : favorable / neutre / défavorable.

En 2025, le montant des dépenses réelles d'investissement du CCAS est de 19 424.27 €. En application de la réglementation, seules 15 dépenses doivent être analysées pour un montant de 19 024,27 €.

Au regard de la méthodologie retenue, ces dépenses sont considérées comme neutre.

IV. ACTIONS ET STATISTIQUES 2025

1. Service Senior

En 2023, le service sénior s'est doté d'un accueil spécifique et a développé ses partenariats avec les services de la ville et les partenaires locaux dans l'objectif d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées et leur entourage pour favoriser le bien vieillir. En 2024, la communication vers ce service et ses missions a été déployée auprès des Givordins. De plus, il a été créé un guide présentant tous les services et activités qui sont présents sur la commune, afin de favoriser l'information et l'orientation des seniors et de leur famille.

L'année 2025 a été marquée par une forte capacité d'adaptation du service. En effet, des travaux imprévus ont rendu inaccessibles les 1er et 2e étages du bâtiment, impliquant une délocalisation du service accueil sénior et les services de portage de repas et de restauration sont passés à des contenants réutilisables.

De plus, le service a accueilli deux jeunes en service civique à partir d'octobre 2025, avec pour missions principales : l'accompagnement au numérique et la lutte contre l'isolement social.

✓ **le service sénior s'est doté d'un accueil spécifique senior depuis septembre 2023**

- accueil et information : une ligne téléphone fixe directe a été mise en place, changement de locaux afin de pouvoir proposer un accueil spacieux et agréable aux seniors ;
- inscriptions aux activités, portage et restauration ;
- gestion de la régie afin de centraliser tous les paiements au service senior ;
- nouvelle salle d'animation pour les activités ;
- communication sur le service et déploiement de son activité ;
- fréquentation en augmentation significative en 2025 : 2515 accueils physiques et 4418 accueils téléphoniques.

✓ **le service senior a continué à développer ses partenariats avec les services de la ville et les partenaires locaux**

303 seniors différents ont fréquenté le service par le biais d'au moins une activité (234 seniors en 2024), ce qui représente une augmentation de près de 30%.

✓ **Activités proposées**

○ SORTIES JOURNEE OU ½ JOURNEE

En 2025, les cinq sorties ont rencontré un vif succès, renforçant la dimension conviviale et sociale du service :

- Pérourges (50 participants)
- Journée péniche (50 participants)
- Mini World (26 participants)
- Planétarium (31 participants),
- Halles de Bocuse (31 participants)

○ ACTIVITES A L'ANNEE

Les activités à l'année ont vu leur fréquentation augmenter en 2025 :

- Aquagym : 48 inscrits répartis en 3 groupes (tous les groupes ont été complets)
- Pilate : 65 inscrits
- Badminton : 20 inscrits
- Mobilité/fitness : 36 inscrits
- Marche : 7 participants en début d'année, 22 dès septembre

○ ATELIERS DE PREVENTION

10 ateliers de prévention se sont tenus en 2025 : 3 dépistages, 4 conférences et 3 cafés santé

○ ATELIERS CULINAIRE

11 ateliers organisés avec 10 participants à chacun d'eux

✓ **Accompagnement numérique**

La question de l'inclusion numérique et du maintien du lien social constitue un enjeu majeur pour le public senior accompagné par le service. Dans ce cadre, l'année 2025 marque une évolution significative avec le renforcement des actions menées et, surtout, l'arrivée de deux services civiques en octobre, dont la mission principale est de « lutter contre la fracture numérique et l'isolement social ». Leur intégration a permis de structurer davantage l'accompagnement proposé et d'apporter une réponse plus réactive et personnalisée aux besoins identifiés.

Entre octobre et décembre 2025, **36 personnes** ont pu bénéficier d'un accompagnement numérique, soit dans le cadre de rendez-vous individualisés, soit sous forme d'aides ponctuelles.

En complément des accompagnements individuels, un atelier numérique a été proposé avec l'intervention d'un professionnel extérieur. La présence des services civiques lors de ces séances s'est révélée particulièrement pertinente : en apportant un appui individualisé aux participants pendant les ateliers, ils ont permis de limiter les situations de blocage et d'éviter les pertes de temps liées aux difficultés techniques.

✓ **Service de restauration à la maison du fleuve Rhône**

Il a été servi : 2 259 repas « seniors » et 838 repas pour le personnel municipal, soit un total de 3097 repas servis en 2025, contre 3 621 repas 2024 ce qui représente une baisse de - 16.92% par rapport à 2024.

✓ **Portage des repas à domicile**

23 633 délivrés en 2025 contre 22 690 repas en 2024, soit une hausse de 4.16% par rapport à 2024.

✓ **Gestion du Plan canicule**

10 inscrits, 139 appels effectués pendant la période de veille estivale (des bénévoles ont été mobilisés pour les appels le week-end).

✓ **Portage de livres à domicile**

Lancement du dispositif à l'été 2023, et continuité en 2024 et 2025 en lien avec la médiathèque. Le service est proposé aux bénéficiaires du portage de repas : 5 bénéficiaires.

✓ **Séjour annuel (ANCV)**

Un séjour d'une semaine a été organisé en 2025 au sein d'un village vacances situé à Saint-Cyr-sur-Mer. Ce séjour a rassemblé 32 participants, dont 23 femmes et 9 hommes, âgés de 64 à 89 ans, illustrant une diversité générationnelle au sein du public accueilli.

✓ **Semaine bleue**

Cette manifestation d'ampleur nationale est déclinée sur Givors par le service sénior, qui a proposé ou coordonné plusieurs actions en 2025 :

- FORUM « Santé et Bien-vieillir » : un peu plus d'une centaine de participants
- Conférence sur les arnaques avec la police municipale : 20 seniors
- Conférence « Renforcer son système immunitaire » : 20 seniors
- Repas à thème : « Voyage en bleu » : 32 seniors
- Après-midi festif : 92 seniors
- Ciné-débat sur la cohabitation intergénérationnelle : Film « un petit miracle » suivi d'un échange avec l'association Tim et Colette: 55 seniors
- Truck SOLIHA « Adapter son logement » : 15 seniors

✓ **Festivités de fin d'année**

- 1 503 colis distribués aux seniors de 69 ans et plus,
- Spectacle dans chacun des deux EHPAD présents sur la commune (un a dû être annulé par la structure),
- Reconduction d'un après-midi festif initié en 2024 pour les seniors givordins. : 152 participants

2. Service Social

En 2025, le service social a poursuivi sa mission de service public de proximité en apportant un accueil et un accompagnement aux personnes en situation de précarité.

Les missions du service social sont multiples : accompagnement social global, aides facultatives, domiciliation, travail de partenariat, instruction des demandes d'aides légales et animations collectives.

Une fréquentation du CCAS qui continue à augmenter en 2025 mais plus légèrement (hausse de 0.9 % par rapport à 2024), malgré la fréquentation liée la médiatrice santé :

- 12 072 contacts : 7 836 en physique et 4 236 téléphoniques en 2025
- 11 966 contacts : 7 901 en physique et 4 065 téléphoniques en 2024
- 10 974 contacts: 7 487 en physique et 3 485 téléphoniques en 2023
- 6 615 contacts: 4 952 en physique et 1 662 téléphoniques en 2022

Sur 2025 : 61 foyers ont bénéficié d'aides financières et 104 foyers d'aide alimentaire. Le nombre de bénéficiaires augmente et reste majoritaire sur l'aide alimentaire.

Quelques chiffres clés pour l'année 2025 :

- 61 foyers bénéficiaires d'aides financières, pour un montant de 15 539.75 €,
- 104 foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour un montant de 9 120 €,
- 1 demande de prêt, pour un montant de 400 €,
- 1 demande de prise en charge de caution pour un montant de 400€
- 9 accords pour aides pour les encombrants (depuis septembre 2025, orientation vers dispositif Métropole)
- Accès aux douches : 4 personnes isolées et 1 famille de 4 personnes orientés
- 259 domiciliations acceptées (173 nouvelles demandes et 86 renouvellements),
- Le nombre de domiciliation active est de 184, cela représente 236 domiciliés
- 39 dossiers d'aide légale instruits concernant uniquement les placements des personnes âgées (30 en 2024).
- 74 accompagnements dans les démarches administratives pour l'ASPA /SASPA
- 1 491 RDV (honorés) avec les travailleurs sociaux

Les actions collectives :

En 2025, le service social a proposé:

- 5 sorties aux usagers du CCAS.
- En lien avec le service senior, deux ateliers thématiques :
 - Sur les bonnes pratiques pour réduire sa consommation énergétique (7 participants)
 - Information sur les contrats obsèques, les assurances (8 participants)
- En partenariat avec la Métropole, un atelier sur maîtrise des dépenses énergétiques (8 participants)
- 3 ateliers co-animés avec la Mission locale sur le thème du logement
 - Informations générales sur le logement (4 jeunes)
 - 2 ateliers sur « faire sa demande de logement social en ligne » (6 et 7 jeunes)

L'intervenante sociale en commissariat :

Depuis avril 2024, le poste a été internalisé au CCAS à temps plein.

En 2025, l'activité et le nombre de personnes accompagnées sont en augmentation significative.

	2024 (3 trim.)	2025
Entretien avec l'utilisateur (victimes + auteurs)	219	451
Relations avec les partenaires (entretien tél, rencontre,...)	153	579
Rédaction d'une Information Préoccupante (IP) ou d'un signalement	5	10
Nombre de réunions (équipe, concertation, analyse de la pratique, présentation, etc.)	63	84
Interventions extérieures au bénéfice de l'utilisateur		20

3. Service Santé

Les objectifs du Contrat Local de Santé (CLS) ont continué à être déclinés :

1- Développer l'offre des Premiers secours

Renforcement de l'offre en 2025 :

- 3 nouveaux médecins se sont installés à la MSP et environ 2000 personnes ont été prises en médecin traitant
- o Installation du PAEJ et du CDHS en proximité du pôle de santé avec la venue de deux nouveaux psychologues dans les mêmes locaux, renforçant ainsi les parcours coordonnés.
- o Réouverture du centre dentaire rue Bonnefond avec 4 omnipraticiens et une orthodontiste spécialiste
- o Installation de deux psychologues rue Bonnefond.
- o Alerte fin 2025 sur le fonctionnement de plus en plus fragile du CMP

Le Tiers-lieu de santé ouvert au printemps 2024, développe son activité en 2025 :

- o 30 partenaires du territoire, ont visité et/ou organisé des ateliers, rencontre, réunions au Tiers-Lieu Santé de Givors.
- o 400 réservations ont été effectuées, en moitié par des partenaires associatifs du territoire
- o De plus en plus de projets se montent en partenariat avec la MSP :
- o 366 activités ont été proposées au sein du TLS en 2025 réparties en 139 ateliers de promotion de la santé et 227 permanences santé ont été proposées
- o Un peu plus de 1700 participations aux différentes activités portées par le TLS à la fois professionnels de santé et habitants.
- o Plusieurs projets pour structurer des propositions de parcours de soins novateurs afin de travailler sur tous les maillons de la chaîne du soin : la prévention, la promotion, le repérage, l'accès au soin /

2- Favoriser l'accès aux droits de santé

Mutuelle communale portée par Mutualp

- L'adhérent le plus âgé est né en 1930 et le plus jeune en 2007. 47 adhérents ont 80 ans ou plus et 20 ont moins de 30 ans.
- Il est recensé, sur l'année 2025, 31 résiliations dont 4 pour CSS, 1 départ étranger, 9 mutuelles obligatoires employeurs, 2 décès, 8 impayés.
- Depuis la mise en place de la mutuelle communale à Givors en février 2023, ce sont 680 personnes (seules, couples ou famille) qui se sont renseignées dont 183 sans mutuelle (134 ont adhéré).
- A noter : 173 nouveaux contacts en 2025 + 38 contacts de 2024 ou 2023 qui se sont à nouveau renseignés en 2025. 53 sans mutuelle ont adhéré au cours de cette année.

Médiation santé

Permanences d'accès aux droits

- La médiation santé est depuis janvier 2025 à temps plein ce qui a permis de développer les actions d'aller-vers en plus des permanences d'accès aux droits qui se sont renforcées.
- 567 rendez-vous ont été assurés et 315 personnes ont été reçues pour l'accès aux droits

3 Conseil Local De Santé Mentale de Givors / Grigny

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) a structuré ses actions via cinq groupes de travail, malgré l'absence de comité de pilotage en 2025. Les besoins explosent, notamment chez les enfants et adolescents (troubles anxieux, refus scolaire), dans un contexte de pénurie de professionnels (psychiatres, pédopsychiatres) et de saturation des CMP. Les parcours de soins sont fragmentés, avec des délais d'attente dépassant cinq mois. Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) ont mobilisé 700 participants autour de thèmes comme la parentalité, les addictions ou l'aidance. Les leviers identifiés incluent le renforcement des soins, la coordination des parcours et la déstigmatisation (formations PSSM, ateliers scolaires).

4 Promouvoir la nutrition et l'activité physique dans toutes leurs dimensions

Sensibilisation à l'activité physique

- Activité physique adaptée en partenariat avec la CPTS et Sporactio
- Activités physiques adaptées en partenariat avec la direction des sports

-Sensibilisation à l'alimentation saine

- Tout au long de l'année : Ateliers alimentation 2 fois par mois au tiers-lieu de santé avec une diététicienne
- Des ateliers en partenariat (Banque alimentaire, MJC, Centre social, Eisenia...) avec des thématiques et/ou publics cibles.

4. Programme de Réussite Educative -PRE

- 74 bénéficiaires dans la file active du PRE parcours en 2025, dont 92 % issus des QPV. L'efficacité des nouveaux critères et le renforcement du lien avec les orienteurs ont permis de mieux cibler les bénéficiaires du PRE.

- 39 filles et 35 garçons
- 45 enfants en élémentaire
- 9 enfants en maternelle
- 20 jeunes niveau secondaire
- 63 enfants orientés par l'Education Nationale (85%)
- durée moyenne des parcours : 14 mois
- Actions collectives menées en 2025 :
 - Cap réussite
 - Apprentiss'âge
 - Ateliers langages
 - Accompagnement scolaire
 - Participations à des événements et actions partenariales : actions de sensibilisation santé, forum des familles, 20 ans du PRE à la préfecture

5. CCAS

En 2025, le CCAS a continué à accueillir et accompagner les personnes les plus fragiles et développer les réponses aux besoins sociaux des habitants : internalisation de la médiation santé, développement d'actions de prévention, etc...

Ces démarches s'accompagnent de recherches de financements auprès des partenaires.

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : CCAS DE GIVORS (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 26691005800012

POSTE COMPTABLE : 069007

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : CCAS DE GIVORS (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	25
D1 - Dépenses de fonctionnement	26
D2 - Recettes de fonctionnement	30

III - Etats financiers

A - Bilan	32
B - Compte de résultat	36
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	39
D - Balance des comptes	40

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	52
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	54
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	56

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	58
B3 - Etat des provisions	59
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet

B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B9 - Etat du personnel

B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement

Sans Objet

B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

Sans Objet

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire

66

C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses

67

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

68

C2.1 - Situation des AP

Sans Objet

C2.2 - Situation des AE

Sans Objet

IV - Annexes**C - Etats annexés budgétaires**

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

70

C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction

77

IV - Etats annexés**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

D2 - Gestion des fonds européens

Sans Objet

D3 - Actions de formation des élus

84

D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes

Sans Objet

D5 - Identification des flux croisés

Sans Objet

D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement

Sans Objet

D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

Sans Objet

D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)

Sans Objet

D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

Sans Objet

D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse

Sans Objet

D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

Sans Objet

E - État des Contrôles du Compte Financier

85

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

86

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

☐ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations,

la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

21048

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

30150726.00

Ratios de niveau

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	74.36
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	75.65
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.90
4	Encours de dette / population (2)(3)	0.00
5	DGF / population	0.00

Ratios de structure et d'analyse financière

Valeurs

6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	62.54
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.29
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	1.71
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	1.71
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0.00
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE****B1****Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	21 054,00	1 554 705,00	1 575 759,00
	Recettes réalisées (1)	B	16 005,04	1 604 295,21	1 620 300,25
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	90 150,00	1 762 359,20	1 852 509,20
	Dépenses réalisées (1)	E	31 424,27	1 581 037,74	1 612 462,01
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-15 419,23	23 257,47	7 838,24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	69 096,00	207 654,20	276 750,20
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	53 676,77	230 911,67	284 588,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	53 676,77	230 911,67	284 588,44

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés****B2**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	69 096,00	0,00	-15 419,23	0,00	53 676,77
Fonctionnement	207 654,20	0,00	23 257,47	0,00	230 911,67
TOTAL I	276 750,20	0,00	7 838,24	0,00	284 588,44
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	276 750,20	0,00	7 838,24	0,00	284 588,44

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE****B3.1**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS****B3.2**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE****B3.3**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****C1****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	148,05
Subventions d'investissement versées	50,00	Neutralisations et régularisations	-0,72
Autres immobilisations incorporelles	2,82	Réserves	117,47
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	207,65
Terrains	0,00	Résultat de l'exercice	23,26
Constructions	1 03,79	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00	TOTAL FONDS PROPRES (I)	495,71
Réseaux divers	0,00	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTE FINANCIÈRES	0,00
Autres	57,36	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	Dettes financières et autres emprunts	3,26
Immobilisations financières (nettes)	0,40	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	3,26
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	214,38	DETTE NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39,94
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	155,83
Créances	39,17	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTE NON FINANCIÈRES (3)	195,77
Trésorerie	441,23	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	480,39	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	199,02
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,04
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	694,77	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	694,77

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)****E**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	0,00	0,00
Participations	1 329,57	1 342,76
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,09
Impôts et taxes	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	225,76	212,88
Produits des cessions d'actifs	0,00	4,00
Autres produits de gestion	19,28	4,58
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	12,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	1 586,61	1 564,32
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	390,04	473,28
Charges de personnel	937,30	809,79
Indemnités des élus (et membres du CESR)	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	0,30	5,14
Impôts et taxes	23,79	21,35
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	18,15	5,72
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	4,00

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	1 369,58	1 319,29
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	193,77	202,84
Autres charges	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	193,77	202,84
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	23,26	42,19
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	23,26	42,19

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N****F**

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 456,38	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 693,62	19 024,27	28,96	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		72 150,00	19 024,27	26,37	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	400,00	13,33	0,00
Total des dépenses financières		3 000,00	400,00	13,33	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		75 150,00	19 424,27	25,85	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	15 000,00	12 000,00	80,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		15 000,00	12 000,00	80,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		90 150,00	31 424,27	34,86	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		90 150,00	31 424,27		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	54,00	54,84	101,56	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 054,00	54,84	1,80	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	18 000,00	15 950,20	88,61	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		18 000,00	15 950,20	88,61	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		21 054,00	16 005,04	76,02	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		69 096,00			
Total des recettes de la section d'investissement		90 150,00	16 005,04		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	520 315,20	350 236,79	39 803,96	390 040,75	74,96	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 005 610,00	978 774,28	0,00	978 774,28	97,33	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	213 684,00	193 838,49	135,62	193 974,11	90,78	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 739 609,20	1 522 849,56	39 939,58	1 562 789,14	89,84	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	2 550,00	98,40	0,00	98,40	3,86	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 744 359,20	1 525 147,96	39 939,58	1 565 087,54	89,72	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	18 000,00	15 950,20	0,00	15 950,20	88,61	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		18 000,00	15 950,20	0,00	15 950,20	88,61	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 762 359,20	1 541 098,16	39 939,58	1 581 037,74	89,71	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 762 359,20	1 541 098,16	39 939,58	1 581 037,74		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	6 000,00	17 686,06	0,00	17 686,06	294,77	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	197 000,00	203 648,56	22 113,30	225 761,86	114,60	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 332 945,00	1 326 865,70	2 700,00	1 329 565,70	99,75	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 760,00	19 281,59	0,00	19 281,59	512,81	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 539 705,00	1 567 481,91	24 813,30	1 592 295,21	103,42	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 539 705,00	1 567 481,91	24 813,30	1 592 295,21	103,42	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	15 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	80,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		15 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	80,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 554 705,00	1 579 481,91	24 813,30	1 604 295,21	103,19	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		207 654,20					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 762 359,20	1 579 481,91	24 813,30	1 604 295,21		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 456,38	0,00	0,00	0,00	6 456,38
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	2 768,40	0,00	2 768,40	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	244,80	0,00	244,80	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	4 156,30	0,00	4 156,30	0,00
2188	Autres	0,00	11 854,77	0,00	11 854,77	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	65 693,62	19 024,27	0,00	19 024,27	46 669,35
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		72 150,00	19 024,27	0,00	19 024,27	53 125,73
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	3 000,00	400,00	0,00	400,00	2 600,00
Total des dépenses financières		3 000,00	400,00	0,00	400,00	2 600,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		75 150,00	19 424,27	0,00	19 424,27	55 725,73

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13911	État et établissements nationaux	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	3 000,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		15 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	3 000,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		90 150,00	31 424,27	0,00	31 424,27	58 725,73
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		90 150,00	31 424,27	0,00	31 424,27	58 725,73

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	54,84	0,00	54,84	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	54,00	54,84	0,00	54,84	-0,84
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 054,00	54,84	0,00	54,84	2 999,16
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	1 177,00	0,00	1 177,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	156,00	0,00	156,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	4 068,00	0,00	4 068,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	5 138,00	0,00	5 138,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	3 719,00	0,00	3 719,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28188	Autres	0,00	1 692,20	0,00	1 692,20	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 000,00	15 950,20	0,00	15 950,20	2 049,80
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		18 000,00	15 950,20	0,00	15 950,20	2 049,80
Total des recettes d'investissement de l'exercice		21 054,00	16 005,04	0,00	16 005,04	5 048,96
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		69 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		90 150,00	16 005,04	0,00	16 005,04	74 144,96

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	207 949,58	24 067,01	183 882,57	0,00
60623	Alimentation	0,00	50 887,56	25 337,45	25 550,11	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	179,41	0,00	179,41	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	79,39	0,00	79,39	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	123,24	0,00	123,24	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	971,17	144,10	827,07	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	100 772,21	19 589,01	81 183,20	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	4 961,00	0,00	4 961,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 250,63	0,00	1 250,63	0,00
6161	Multirisques	0,00	2 840,26	0,00	2 840,26	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	871,62	124,93	746,69	0,00
6228	Divers	0,00	1 071,81	0,00	1 071,81	0,00
6234	Réceptions	0,00	1 481,73	0,00	1 481,73	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	3 010,80	3 010,80	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	1 707,92	117,92	1 590,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	18,00	0,00	18,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	0,00	9 025,76	0,00	9 025,76	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	2 171,76	0,00	2 171,76	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	160,97	0,00	160,97	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	2 598,44	0,00	2 598,44	0,00
62871	A la collectivité de rattachement 4	0,00	155 466,07	86 967,36	68 498,71	0,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	520 315,20	549 399,33	159 358,58	390 040,75	130 274,45

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6331	Versement mobilité	0,00	11 059,00	0,00	11 059,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	552,00	0,00	552,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	12 175,10	0,00	12 175,10	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	375 371,21	0,00	375 371,21	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	6 765,07	0,00	6 765,07	0,00
64113	NBI	0,00	9 381,61	0,00	9 381,61	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	93 245,83	0,00	93 245,83	0,00
64131	Rémunérations	0,00	128 309,90	0,00	128 309,90	0,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	3 931,98	0,00	3 931,98	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	31 144,96	0,00	31 144,96	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	110 195,00	0,00	110 195,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	146 134,60	0,00	146 134,60	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	6 484,00	0,00	6 484,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	27 075,24	0,00	27 075,24	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	1 498,78	0,00	1 498,78	0,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	0,00	3 996,00	0,00	3 996,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 044,00	0,00	1 044,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	10 410,00	0,00	10 410,00	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 005 610,00	978 774,28	0,00	978 774,28	26 835,72
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	15 834,45	0,00	15 834,45	0,00
65134	Aides	0,00	1 554,79	0,00	1 554,79	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65138	Autres secours	0,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	9,60	0,00	9,60	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	166 380,00	0,00	166 380,00	0,00
65818	Autres	0,00	193,51	0,00	193,51	0,00
65888	Autres	0,00	1,76	0,00	1,76	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	213 684,00	203 974,11	10 000,00	193 974,11	19 709,89
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 739 609,20	1 732 147,72	169 358,58	1 562 789,14	176 820,06
total chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	98,40	0,00	98,40	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	2 550,00	98,40	0,00	98,40	2 451,60
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 744 359,20	1 734 446,12	169 358,58	1 565 087,54	179 271,66
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	15 950,20	0,00	15 950,20	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00	15 950,20	0,00	15 950,20	2 049,80
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		18 000,00	15 950,20	0,00	15 950,20	2 049,80
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 762 359,20	1 750 396,32	169 358,58	1 581 037,74	181 321,46
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 762 359,20	1 750 396,32	169 358,58	1 581 037,74	181 321,46

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	12 481,06	0,00	12 481,06	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	5 205,00	0,00	5 205,00	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	6 000,00	17 686,06	0,00	17 686,06	-11 686,06
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	237 534,04	11 772,18	225 761,86	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	197 000,00	237 534,04	11 772,18	225 761,86	-28 761,86
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	0,00	178 970,70	0,00	178 970,70	0,00
74741	Communes membres du GFP	0,00	23 173,75	13 628,75	9 545,00	0,00
74748	Autres communes	0,00	1 112 000,00	0,00	1 112 000,00	0,00
74751	GFP de rattachement	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00
747888	Autres	0,00	11 050,00	0,00	11 050,00	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	1 332 945,00	1 343 194,45	13 628,75	1 329 565,70	3 379,30
752	Revenus des immeubles	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
75888	Autres	0,00	15 281,59	0,00	15 281,59	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 760,00	19 281,59	0,00	19 281,59	-15 521,59
Total des recettes de gestion des services		1 539 705,00	1 617 696,14	25 400,93	1 592 295,21	-52 590,21
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes réelles et mixtes		1 539 705,00	1 617 696,14	25 400,93	1 592 295,21	-52 590,21
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	3 000,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	3 000,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 554 705,00	1 629 696,14	25 400,93	1 604 295,21	-49 590,21
002 Résultat de fonctionnement reporté		207 654,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 762 359,20	1 629 696,14	25 400,93	1 604 295,21	158 063,99

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Autres immobilisations incorporelles		4 000,00	1 177,00	2 823,00	4 000,00
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions		103 949,13	156,00	103 793,13	101 180,73
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		224 546,97	167 187,54	57 359,43	55 720,76
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		400,00	0,00	400,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		382 896,10	168 520,54	214 375,56	210 901,49
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		16 245,00	0,00	16 245,00	12 083,75
Créances sur les redevables et comptes rattachés		25 123,70	0,00	25 123,70	12 314,86
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		0,00	2 200,00	-2 200,00	200,00

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Bilan (en euros)

A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		41 368,70	2 200,00	39 168,70	24 598,61
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		441 225,80	0,00	441 225,80	486 706,62
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		441 225,80	0,00	441 225,80	486 706,62
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		865 490,60	170 720,54	694 770,06	722 206,72

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Bilan (en euros)

A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		34 092,91	34 092,91
Fonds globalisés		45 953,18	45 898,34
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		18 000,00	30 000,00
Rattachées à un actif non amortissable		50 000,00	50 000,00
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-721,79	-721,79
RÉSERVES		117 471,69	117 471,69
REPORT A NOUVEAU		207 654,20	165 466,79
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		23 257,47	42 187,41
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)		495 707,66	484 395,35
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		3 256,34	3 256,34
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		3 256,34	3 256,34
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		39 939,58	182 321,36
Dettes fiscales et sociales		0,00	0,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		155 827,26	51 837,48
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		195 766,84	234 158,84
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		199 023,18	237 415,18
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		39,22	396,19
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		694 770,06	722 206,72

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		0,00	0,00	0,00
Participations		1 329 565,70	1 342 763,75	-13 198,05
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	90,00	-90,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		225 761,86	212 882,91	12 878,95
Produits des cessions d'actifs		0,00	4 000,00	-4 000,00
Autres produits de gestion		19 281,59	4 578,97	14 702,62
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		12 000,00	0,00	12 000,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		1 586 609,15	1 564 315,63	22 293,52
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		390 040,75	473 278,25	-83 237,50
Charges de personnel		937 302,12	809 794,99	127 507,13
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>635 669,50</i>	<i>568 803,92</i>	<i>66 865,58</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>301 632,62</i>	<i>240 991,07</i>	<i>60 641,55</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		0,00	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		303,27	5 142,96	-4 839,69
Impôts et taxes		23 786,10	21 348,74	2 437,36
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		18 150,20	5 721,00	12 429,20
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Compte de résultat (en euros)				B
	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	4 000,00	-4 000,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		1 369 582,44	1 319 285,94	50 296,50
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		193 769,24	202 842,28	-9 073,04
<i>Dont ménages</i>		<i>27 389,24</i>	<i>30 962,28</i>	<i>-3 573,04</i>
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		<i>166 380,00</i>	<i>171 880,00</i>	<i>-5 500,00</i>
<i>Dont collectivités territoriales</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dont autres organismes publics</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		193 769,24	202 842,28	-9 073,04
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		23 257,47	42 187,41	-18 929,94
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		0,00	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Compte de résultat (en euros)				B
	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		23 257,47	42 187,41	-18 929,94

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	34 092,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 092,91	0,00	34 092,91
10222	F.C.T.V.A.	0,00	45 898,34	0,00	0,00	0,00	54,84	0,00	45 953,18	0,00	45 953,18
	Sous Total compte 1022	0,00	45 898,34	0,00	0,00	0,00	54,84	0,00	45 953,18	0,00	45 953,18
	Sous Total compte 102	0,00	79 991,25	0,00	0,00	0,00	54,84	0,00	80 046,09	0,00	80 046,09
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	117 471,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 471,69	0,00	117 471,69
	Sous Total compte 106	0,00	117 471,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 471,69	0,00	117 471,69
	Sous Total compte 10	0,00	197 462,94	0,00	0,00	0,00	54,84	0,00	197 517,78	0,00	197 517,78
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	165 466,79	0,00	42 187,41	0,00	0,00	0,00	207 654,20	0,00	207 654,20
	Sous Total compte 11	0,00	165 466,79	0,00	42 187,41	0,00	0,00	0,00	207 654,20	0,00	207 654,20
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	42 187,41	42 187,41	0,00	0,00	0,00	42 187,41	42 187,41	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	42 187,41	42 187,41	0,00	0,00	0,00	42 187,41	42 187,41	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	Sous Total compte 131	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
	Sous Total compte 132	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
13911	État et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
	Sous Total compte 1391	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
	Sous Total compte 139	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
	Sous Total compte 13	0,00	80 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	80 000,00	0,00	68 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 256,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 256,34	0,00	3 256,34
	Sous Total compte 16	0,00	3 256,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 256,34	0,00	3 256,34

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	859,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	859,45	0,00	859,45	0,00
193	Autres neutralisations et régularisation	0,00	137,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,66	0,00	137,66
	Sous Total compte 19	859,45	137,66	0,00	0,00	0,00	0,00	859,45	137,66	721,79	0,00
	Total classe 1	859,45	488 511,14	42 187,41	42 187,41	12 000,00	54,84	55 046,86	530 753,39	12 859,45	488 565,98
20422	Bâtiments et installations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
	Sous Total compte 2042	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
	Sous Total compte 204	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
	Sous Total compte 205	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
	Sous Total compte 20	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	54 000,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	549,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549,20	0,00	549,20	0,00
	Sous Total compte 2131	549,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549,20	0,00	549,20	0,00
21351	Bâtiments publics	100 631,53	0,00	0,00	0,00	2 768,40	0,00	103 399,93	0,00	103 399,93	0,00
	Sous Total compte 2135	100 631,53	0,00	0,00	0,00	2 768,40	0,00	103 399,93	0,00	103 399,93	0,00
	Sous Total compte 213	101 180,73	0,00	0,00	0,00	2 768,40	0,00	103 949,13	0,00	103 949,13	0,00
2181	Installations générales, agencements et	5 813,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 813,37	0,00	5 813,37	0,00
21828	Autres matériels de transport	48 262,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 262,89	0,00	48 262,89	0,00
	Sous Total compte 2182	48 262,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 262,89	0,00	48 262,89	0,00
21838	Autre matériel informatique	23 883,60	0,00	0,00	0,00	244,80	0,00	24 128,40	0,00	24 128,40	0,00
	Sous Total compte 2183	23 883,60	0,00	0,00	0,00	244,80	0,00	24 128,40	0,00	24 128,40	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	81 416,61	0,00	0,00	0,00	4 156,30	0,00	85 572,91	0,00	85 572,91	0,00
	Sous Total compte 2184	81 416,61	0,00	0,00	0,00	4 156,30	0,00	85 572,91	0,00	85 572,91	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres	48 914,63	0,00	0,00	0,00	11 854,77	0,00	60 769,40	0,00	60 769,40	0,00
	Sous Total compte 218	208 291,10	0,00	0,00	0,00	16 255,87	0,00	224 546,97	0,00	224 546,97	0,00
	Sous Total compte 21	309 471,83	0,00	0,00	0,00	19 024,27	0,00	328 496,10	0,00	328 496,10	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00
	Sous Total compte 27	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177,00	0,00	1 177,00	0,00	1 177,00
	Sous Total compte 280	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177,00	0,00	1 177,00	0,00	1 177,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,00	0,00	156,00	0,00	156,00
	Sous Total compte 28135	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,00	0,00	156,00	0,00	156,00
	Sous Total compte 2813	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,00	0,00	156,00	0,00	156,00
28181	Installations générales, agencements et	0,00	5 813,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 813,37	0,00	5 813,37
281828	Autres matériels de transport	0,00	29 300,17	0,00	0,00	0,00	4 068,00	0,00	33 368,17	0,00	33 368,17
	Sous Total compte 28182	0,00	29 300,17	0,00	0,00	0,00	4 068,00	0,00	33 368,17	0,00	33 368,17
281838	Autre matériel informatique	0,00	9 959,64	0,00	0,00	0,00	5 138,00	0,00	15 097,64	0,00	15 097,64
	Sous Total compte 28183	0,00	9 959,64	0,00	0,00	0,00	5 138,00	0,00	15 097,64	0,00	15 097,64
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	61 187,44	0,00	0,00	0,00	3 719,00	0,00	64 906,44	0,00	64 906,44
	Sous Total compte 28184	0,00	61 187,44	0,00	0,00	0,00	3 719,00	0,00	64 906,44	0,00	64 906,44
28188	Autres	0,00	46 309,72	0,00	0,00	0,00	1 692,20	0,00	48 001,92	0,00	48 001,92
	Sous Total compte 2818	0,00	152 570,34	0,00	0,00	0,00	14 617,20	0,00	167 187,54	0,00	167 187,54
	Sous Total compte 281	0,00	152 570,34	0,00	0,00	0,00	14 773,20	0,00	167 343,54	0,00	167 343,54
	Sous Total compte 28	0,00	152 570,34	0,00	0,00	0,00	15 950,20	0,00	168 520,54	0,00	168 520,54
	Total classe 2	363 471,83	152 570,34	0,00	0,00	19 424,27	15 950,20	382 896,10	168 520,54	382 896,10	168 520,54

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs	0,00	13 350,28	350 223,04	336 872,76	0,00	0,00	350 223,04	350 223,04	0,00	0,00
	Sous Total compte 401	0,00	13 350,28	350 223,04	336 872,76	0,00	0,00	350 223,04	350 223,04	0,00	0,00
4021	Bénéficiaires de l'aide sociale	0,00	0,00	78,00	78,00	0,00	0,00	78,00	78,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 402	0,00	0,00	78,00	78,00	0,00	0,00	78,00	78,00	0,00	0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	19 424,27	19 424,27	0,00	0,00	19 424,27	19 424,27	0,00	0,00
	Sous Total compte 404	0,00	0,00	19 424,27	19 424,27	0,00	0,00	19 424,27	19 424,27	0,00	0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	168 971,08	168 971,08	39 939,58	0,00	0,00	168 971,08	208 910,66	0,00	39 939,58
	Sous Total compte 40	0,00	182 321,36	538 696,39	396 314,61	0,00	0,00	538 696,39	578 635,97	0,00	39 939,58
411	Redevables	835,02	0,00	1 043,50	868,12	0,00	0,00	1 878,52	868,12	1 010,40	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
4161	Créances douteuses	145,14	0,00	0,00	145,14	0,00	0,00	145,14	145,14	0,00	0,00
	Sous Total compte 416	145,14	0,00	0,00	145,14	0,00	0,00	145,14	145,14	0,00	0,00
4181	Redevables - Produits non encore facturé	11 334,70	0,00	22 113,30	11 334,70	0,00	0,00	33 448,00	11 334,70	22 113,30	0,00
	Sous Total compte 418	11 334,70	0,00	22 113,30	11 334,70	0,00	0,00	33 448,00	11 334,70	22 113,30	0,00
	Sous Total compte 41	12 314,86	0,00	25 156,80	12 347,96	0,00	0,00	37 471,66	12 347,96	25 123,70	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	494 302,82	494 302,82	0,00	0,00	494 302,82	494 302,82	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	494 302,82	494 302,82	0,00	0,00	494 302,82	494 302,82	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	201 287,01	201 287,01	0,00	0,00	201 287,01	201 287,01	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	214 698,03	214 698,03	0,00	0,00	214 698,03	214 698,03	0,00	0,00
	Sous Total compte 43	0,00	0,00	415 985,04	415 985,04	0,00	0,00	415 985,04	415 985,04	0,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	19 433,90	19 433,90	0,00	0,00	19 433,90	19 433,90	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	19 433,90	19 433,90	0,00	0,00	19 433,90	19 433,90	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44312	Recettes - Amiable	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	8 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00
	Sous Total compte 4431	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	8 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00
44341	Dépenses	0,00	49 042,43	49 042,43	86 967,36	0,00	0,00	49 042,43	136 009,79	0,00	86 967,36
44342	Recettes - Amiable	4 000,00	0,00	23 173,75	17 628,75	0,00	0,00	27 173,75	17 628,75	9 545,00	0,00
44346	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4434	4 000,00	49 042,43	76 216,18	108 596,11	0,00	0,00	80 216,18	157 638,54	0,00	77 422,36
44351	Dépenses	0,00	0,00	1 800,00	70 298,71	0,00	0,00	1 800,00	70 298,71	0,00	68 498,71
	Sous Total compte 4435	0,00	0,00	1 800,00	70 298,71	0,00	0,00	1 800,00	70 298,71	0,00	68 498,71
	Sous Total compte 443	8 000,00	49 042,43	82 016,18	182 894,82	0,00	0,00	90 016,18	231 937,25	0,00	141 921,07
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	5 593,70	5 593,70	0,00	0,00	5 593,70	5 593,70	0,00	0,00
4487	Produits à recevoir	4 083,75	0,00	2 700,00	4 083,75	0,00	0,00	6 783,75	4 083,75	2 700,00	0,00
	Sous Total compte 448	4 083,75	0,00	2 700,00	4 083,75	0,00	0,00	6 783,75	4 083,75	2 700,00	0,00
	Sous Total compte 44	12 083,75	49 042,43	109 743,78	212 006,17	0,00	0,00	121 827,53	261 048,60	0,00	139 221,07
466	Excédents de versement	0,00	1 041,05	1 562,33	784,08	0,00	0,00	1 562,33	1 825,13	0,00	262,80
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	1 554,00	223 751,15	222 295,55	0,00	0,00	223 751,15	223 849,55	0,00	98,40
	Sous Total compte 4671	0,00	1 554,00	223 751,15	222 295,55	0,00	0,00	223 751,15	223 849,55	0,00	98,40
46721	Débiteurs divers - Amiable	200,00	0,00	6 856,00	7 056,00	0,00	0,00	7 056,00	7 056,00	0,00	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4672	200,00	0,00	7 056,00	7 256,00	0,00	0,00	7 256,00	7 256,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 467	200,00	1 554,00	230 807,15	229 551,55	0,00	0,00	231 007,15	231 105,55	0,00	98,40
4687	Produits à recevoir	0,00	0,00	13 709,58	13 709,58	0,00	0,00	13 709,58	13 709,58	0,00	0,00
	Sous Total compte 468	0,00	0,00	13 709,58	13 709,58	0,00	0,00	13 709,58	13 709,58	0,00	0,00
	Sous Total compte 46	200,00	2 595,05	246 079,06	244 045,21	0,00	0,00	246 279,06	246 640,26	0,00	361,20

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	214 777,24	214 777,23	0,00	0,00	214 777,24	214 777,23	0,01	0,00
4712	Virements réimputés	0,00	200,00	815,36	615,36	0,00	0,00	815,36	815,36	0,00	0,00
47134	Subventions	0,00	0,00	1 138 500,00	1 138 500,00	0,00	0,00	1 138 500,00	1 138 500,00	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	190 527,71	190 527,71	0,00	0,00	190 527,71	190 527,71	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	0,00	0,00	1 329 027,71	1 329 027,71	0,00	0,00	1 329 027,71	1 329 027,71	0,00	0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques	0,00	0,00	572,01	572,01	0,00	0,00	572,01	572,01	0,00	0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	216,19	614,45	437,48	0,00	0,00	614,45	653,67	0,00	39,22
	Sous Total compte 47141	0,00	216,19	1 186,46	1 009,49	0,00	0,00	1 186,46	1 225,68	0,00	39,22
	Sous Total compte 4714	0,00	216,19	1 186,46	1 009,49	0,00	0,00	1 186,46	1 225,68	0,00	39,22
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	180,00	180,00	0,00	0,00	0,00	180,00	180,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	596,19	1 545 986,77	1 545 429,79	0,00	0,00	1 545 986,77	1 546 025,98	0,00	39,21
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	26 063,52	26 063,52	0,00	0,00	26 063,52	26 063,52	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	0,00	0,00	26 063,52	26 063,52	0,00	0,00	26 063,52	26 063,52	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	423,18	423,18	0,00	0,00	423,18	423,18	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	26 486,70	26 486,70	0,00	0,00	26 486,70	26 486,70	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	0,00	596,19	1 572 473,47	1 571 916,49	0,00	0,00	1 572 473,47	1 572 512,68	0,00	39,21
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
	Sous Total compte 496	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
	Sous Total compte 49	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
	Total classe 4	24 598,61	234 555,03	3 402 437,36	3 349 118,30	0,00	0,00	3 427 035,97	3 583 673,33	41 368,71	198 006,07
5118	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0,00	330,12	330,12	0,00	0,00	330,12	330,12	0,00	0,00
	Sous Total compte 511	0,00	0,00	330,12	330,12	0,00	0,00	330,12	330,12	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au Trésor	486 606,62	0,00	1 557 891,20	1 603 372,02	0,00	0,00	2 044 497,82	1 603 372,02	441 125,80	0,00
	Sous Total compte 51	486 606,62	0,00	1 558 221,32	1 603 702,14	0,00	0,00	2 044 827,94	1 603 702,14	441 125,80	0,00
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
	Sous Total compte 541	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
	Sous Total compte 54	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	27 950,20	27 950,20	0,00	0,00	27 950,20	27 950,20	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	528,40	528,40	0,00	0,00	528,40	528,40	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	9,60	9,60	0,00	0,00	9,60	9,60	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	9,60	9,60	0,00	0,00	9,60	9,60	0,00	0,00
588	Autres virements internes	0,00	0,00	27,55	27,55	0,00	0,00	27,55	27,55	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	28 515,75	28 515,75	0,00	0,00	28 515,75	28 515,75	0,00	0,00
	Total classe 5	486 706,62	0,00	1 586 737,07	1 632 217,89	0,00	0,00	2 073 443,69	1 632 217,89	441 225,80	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	207 949,58	24 067,01	207 949,58	24 067,01	183 882,57	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	207 949,58	24 067,01	207 949,58	24 067,01	183 882,57	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	50 887,56	25 337,45	50 887,56	25 337,45	25 550,11	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	50 887,56	25 337,45	50 887,56	25 337,45	25 550,11	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	179,41	0,00	179,41	0,00	179,41	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	79,39	0,00	79,39	0,00	79,39	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	123,24	0,00	123,24	0,00	123,24	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	382,04	0,00	382,04	0,00	382,04	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	971,17	144,10	971,17	144,10	827,07	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	52 240,77	25 481,55	52 240,77	25 481,55	26 759,22	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	260 190,35	49 548,56	260 190,35	49 548,56	210 641,79	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	100 772,21	19 589,01	100 772,21	19 589,01	81 183,20	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	4 961,00	0,00	4 961,00	0,00	4 961,00	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	4 961,00	0,00	4 961,00	0,00	4 961,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,63	0,00	1 250,63	0,00	1 250,63	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 840,26	0,00	2 840,26	0,00	2 840,26	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	2 840,26	0,00	2 840,26	0,00	2 840,26	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	871,62	124,93	871,62	124,93	746,69	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	871,62	124,93	871,62	124,93	746,69	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	110 695,72	19 713,94	110 695,72	19 713,94	90 981,78	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 071,81	0,00	1 071,81	0,00	1 071,81	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	1 071,81	0,00	1 071,81	0,00	1 071,81	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 481,73	0,00	1 481,73	0,00	1 481,73	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	3 010,80	3 010,80	3 010,80	3 010,80	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 707,92	117,92	1 707,92	117,92	1 590,00	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,45	3 128,72	6 200,45	3 128,72	3 071,73	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	18,00	0,00	18,00	0,00	18,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la	0,00	0,00	0,00	0,00	9 025,76	0,00	9 025,76	0,00	9 025,76	0,00
	Sous Total compte 624	0,00	0,00	0,00	0,00	9 043,76	0,00	9 043,76	0,00	9 043,76	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 171,76	0,00	2 171,76	0,00	2 171,76	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	2 171,76	0,00	2 171,76	0,00	2 171,76	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	160,97	0,00	160,97	0,00	160,97	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 598,44	0,00	2 598,44	0,00	2 598,44	0,00
62871	A la collectivité de rattachement 4	0,00	0,00	0,00	0,00	155 466,07	86 967,36	155 466,07	86 967,36	68 498,71	0,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	157 266,07	86 967,36	157 266,07	86 967,36	70 298,71	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	159 864,51	86 967,36	159 864,51	86 967,36	72 897,15	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	178 513,26	90 096,08	178 513,26	90 096,08	88 417,18	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	11 059,00	0,00	11 059,00	0,00	11 059,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	552,00	0,00	552,00	0,00	552,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	12 175,10	0,00	12 175,10	0,00	12 175,10	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	23 786,10	0,00	23 786,10	0,00	23 786,10	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	23 786,10	0,00	23 786,10	0,00	23 786,10	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	375 371,21	0,00	375 371,21	0,00	375 371,21	0,00
64112	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	6 765,07	0,00	6 765,07	0,00	6 765,07	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	9 381,61	0,00	9 381,61	0,00	9 381,61	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	93 245,83	0,00	93 245,83	0,00	93 245,83	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	484 763,72	0,00	484 763,72	0,00	484 763,72	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	128 309,90	0,00	128 309,90	0,00	128 309,90	0,00
64132	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	3 931,98	0,00	3 931,98	0,00	3 931,98	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	31 144,96	0,00	31 144,96	0,00	31 144,96	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	163 386,84	0,00	163 386,84	0,00	163 386,84	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 481,06	0,00	12 481,06	0,00	12 481,06
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	648 150,56	12 481,06	648 150,56	12 481,06	635 669,50	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	110 195,00	0,00	110 195,00	0,00	110 195,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	146 134,60	0,00	146 134,60	0,00	146 134,60	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	6 484,00	0,00	6 484,00	0,00	6 484,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	27 075,24	0,00	27 075,24	0,00	27 075,24	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 498,78	0,00	1 498,78	0,00	1 498,78	0,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	291 387,62	0,00	291 387,62	0,00	291 387,62	0,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	3 996,00	0,00	3 996,00	0,00	3 996,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044,00	0,00	1 044,00	0,00	1 044,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	10 410,00	0,00	10 410,00	0,00	10 410,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 205,00	0,00	5 205,00	0,00	5 205,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	15 450,00	5 205,00	15 450,00	5 205,00	10 245,00	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	954 988,18	17 686,06	954 988,18	17 686,06	937 302,12	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	15 834,45	0,00	15 834,45	0,00	15 834,45	0,00
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	1 554,79	0,00	1 554,79	0,00	1 554,79	0,00
65138	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	10 000,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
	Sous Total compte 6513	0,00	0,00	0,00	0,00	37 389,24	10 000,00	37 389,24	10 000,00	27 389,24	0,00
	Sous Total compte 651	0,00	0,00	0,00	0,00	37 389,24	10 000,00	37 389,24	10 000,00	27 389,24	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	9,60	0,00	9,60	0,00	9,60	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	9,60	0,00	9,60	0,00	9,60	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	166 380,00	0,00	166 380,00	0,00	166 380,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	166 380,00	0,00	166 380,00	0,00	166 380,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	166 380,00	0,00	166 380,00	0,00	166 380,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	193,51	0,00	193,51	0,00	193,51	0,00
	Sous Total compte 6581	0,00	0,00	0,00	0,00	193,51	0,00	193,51	0,00	193,51	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,76	0,00	1,76	0,00	1,76	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	1,76	0,00	1,76	0,00	1,76	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	195,27	0,00	195,27	0,00	195,27	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	203 974,11	10 000,00	203 974,11	10 000,00	193 974,11	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	98,40	0,00	98,40	0,00	98,40	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	98,40	0,00	98,40	0,00	98,40	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	15 950,20	0,00	15 950,20	0,00	15 950,20	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	18 150,20	0,00	18 150,20	0,00	18 150,20	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	18 150,20	0,00	18 150,20	0,00	18 150,20	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750 396,32	187 044,64	1 750 396,32	187 044,64	1 581 037,74	17 686,06
7066	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	11 772,18	237 534,04	11 772,18	237 534,04	0,00	225 761,86
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	11 772,18	237 534,04	11 772,18	237 534,04	0,00	225 761,86
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	11 772,18	237 534,04	11 772,18	237 534,04	0,00	225 761,86
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 970,70	0,00	178 970,70	0,00	178 970,70
	Sous Total compte 7471	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 970,70	0,00	178 970,70	0,00	178 970,70
74741	Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	13 628,75	23 173,75	13 628,75	23 173,75	0,00	9 545,00
74748	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 112 000,00	0,00	1 112 000,00	0,00	1 112 000,00
	Sous Total compte 7474	0,00	0,00	0,00	0,00	13 628,75	1 135 173,75	13 628,75	1 135 173,75	0,00	1 121 545,00
74751	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747888	Sous Total compte 7475	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 050,00	0,00	11 050,00	0,00	11 050,00
	Sous Total compte 74788	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 050,00	0,00	11 050,00	0,00	11 050,00
	Sous Total compte 7478	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 050,00	0,00	11 050,00	0,00	11 050,00
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	13 628,75	1 343 194,45	13 628,75	1 343 194,45	0,00	1 329 565,70
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	13 628,75	1 343 194,45	13 628,75	1 343 194,45	0,00	1 329 565,70
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 281,59	0,00	15 281,59	0,00	15 281,59
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 281,59	0,00	15 281,59	0,00	15 281,59
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 281,59	0,00	15 281,59	0,00	15 281,59
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 281,59	0,00	19 281,59	0,00	19 281,59
	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
777	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	25 400,93	1 612 010,08	25 400,93	1 612 010,08	0,00	1 586 609,15
	Total général	875 636,51	875 636,51	5 031 361,84	5 023 523,60	1 807 221,52	1 815 059,76	7 714 219,87	7 714 219,87	2 459 387,80	2 459 387,80

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	4 845,32	0,00	0,00	0,00	0,00	14 578,95	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 845,32	0,00	0,00	0,00	0,00	14 178,95	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	54,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	54,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		19 424,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		19 024,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		400,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		54,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		54,84
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		2 370,57	292 042,67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269 587,55	0,00
011	Charges à caractère général	160,97	80 931,39	0,00	0,00	0,00	0,00	307 861,64	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	44 536,01	0,00	0,00	0,00	0,00	934 238,27	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9,60	166 575,27	0,00	0,00	0,00	0,00	27 389,24	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,40	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		14 137,13	1 096 701,06	0,00	0,00	0,00	0,00	481 457,02	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	17 686,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 294,30	0,00	0,00	0,00	0,00	222 467,56	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 075 720,70	0,00	0,00	0,00	0,00	253 845,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	14 137,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 144,46	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 086,75	0,00	0,00	0,00	0,00		1 565 087,54
011	Charges à caractère général	1 086,75	0,00	0,00	0,00	0,00		390 040,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		978 774,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		193 974,11
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		98,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 592 295,21
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		17 686,06
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		225 761,86
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 329 565,70
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		19 281,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 610.00 €		1996-12-11
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	21838-MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE AUTRES	5	11/12/1996
L	21848-MOBILIER AUTRES	10	11/12/1996
L	21848-MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE	5	11/12/1996
L	2188-MATERIEL CLASSIQUE	10	11/12/1996
L	2188-EQUIPEMENT DE CUISINE	12	11/12/1996
L	2188-AUTRES IMMOS CORPO FAIBLE VALEUR	1	11/12/1996

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
Dépréciations pour créances douteuses	01/04/2025	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	2 200,00	0,00	2 200,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) À renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	166 380,00	
Personnes de droit privé	166 380,00	
Associations	166 380,00	
AMICALE DON DU SANG	300,00	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX DE GIVORS	5 000,00	
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION ALCOOL ADDICTOLOGIE - ANPAA 69	35 280,00	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
BELLE SIRUS	2 000,00	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
DANAECARE	80 000,00	
FNATH - ACCIDENTES DE LA VIE	600,00	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
HESTIA AIDE ET SOINS SSIAD DE GIVORS - GRIGNY	25 000,00	
LA MAIN SUR LE COEUR GROUPE ENTRAIDE MUTUELLE	2 000,00	
LE MAS INFO VICTIMES	8 000,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR RHONE	4 000,00	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
SECOURS CATHOLIQUE SUD	2 000,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DU RHONE	2 000,00	
VIE LIBRE GIVORS	200,00	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		6,00	0,00	6,00	3,80	2,00	5,80
Agent social principal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif	A	5,00	0,00	5,00	2,80	2,00	4,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		18,00	0,00	18,00	13,60	4,00	17,60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-14	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	461	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	DANAECARE		ASSOCIATION	80 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	69 096,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-693,62
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	68 402,38

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	68 402,38
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	68 402,38

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	15 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	21 054,00	16 005,04	0,00	16 005,04
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	6 054,00	4 005,04	0,00	4 005,04
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	69 096,00			69 096,00
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	69 096,00			69 096,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				73 101,04

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis



(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		15 000,00	12 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 000,00	12 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	15 000,00	12 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		21 054,00	III 16 005,04
Ressources propres externes de l'année (a)		3 054,00	54,84
10222	FCTVA	54,00	54,84
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		18 000,00	15 950,20
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 177,00	1 177,00
281351	Bâtiments publics	61,00	156,00
281828	Autres matériels de transport	4 068,00	4 068,00
281838	Autre matériel informatique	6 000,00	5 138,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 090,00	3 719,00
28188	Autres immo. corporelles	2 604,00	1 692,20
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	2 768,40	0,00	0,00	0,00	2 768,40	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	16 255,87	0,00	0,00	0,00	16 255,87	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	19 024,27	0,00	0,00	0,00	19 024,27	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	2 768,40	0,00	0,00	2 768,40	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	16 255,87	0,00	0,00	16 255,87	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		19 024,27	0,00	0,00	19 024,27	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	2 768,40	0,00	0,00	0,00	2 768,40
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	16 255,87	0,00	0,00	0,00	16 255,87
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		19 024,27	0,00	0,00	0,00	19 024,27

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	2 768,40	0,00	0,00	0,00	2 768,40
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	16 255,87	0,00	0,00	0,00	16 255,87
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		19 024,27	0,00	0,00	0,00	19 024,27

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	2 768,40	0,00	0,00	0,00	2 768,40
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	16 255,87	0,00	0,00	0,00	16 255,87
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	19 024,27	0,00	0,00	0,00	19 024,27

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	2 768,40	0,00	0,00	0,00	2 768,40
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	16 255,87	0,00	0,00	0,00	16 255,87
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		19 024,27	0,00	0,00	0,00	19 024,27

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	2 768,40	0,00	0,00	2 768,40	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	16 255,87	0,00	0,00	16 255,87	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	19 024,27	0,00	0,00	19 024,27	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0 Services généraux	4 845,32	0,00	0,00	0,00	4 845,32	0,00
0-5 Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	14 178,95	0,00	0,00	0,00	14 178,95	0,00
4-3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	19 024,27	0,00	0,00	0,00	19 024,27	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 845,32	0,00	0,00	4 845,32	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	14 178,95	0,00	0,00	14 178,95	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		19 024,27	0,00	0,00	19 024,27	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 845,32	0,00	0,00	0,00	4 845,32
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	14 178,95	0,00	0,00	0,00	14 178,95
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		19 024,27	0,00	0,00	0,00	19 024,27

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 845,32	0,00	0,00	0,00	4 845,32
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	14 178,95	0,00	0,00	0,00	14 178,95
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA - Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		19 024,27	0,00	0,00	0,00	19 024,27

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 845,32	0,00	0,00	0,00	4 845,32
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	14 178,95	0,00	0,00	0,00	14 178,95
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		19 024,27	0,00	0,00	0,00	19 024,27

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 845,32	0,00	0,00	0,00	4 845,32
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	14 178,95	0,00	0,00	0,00	14 178,95
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA - Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		19 024,27	0,00	0,00	0,00	19 024,27

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 845,32	0,00	0,00	4 845,32	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	14 178,95	0,00	0,00	14 178,95	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		19 024,27	0,00	0,00	19 024,27	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N				D3
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N				
ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2025

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d’édition : 02/06/2026

Comptable(s)

M Jean-Marc GAUCHER

du 01/01/2025

au 02/06/2026

Ayant exercé au cours de la gestion

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BLACHE Lilian (1013703646-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
GAUCHER Jean-Marc (1002662472-0), CSC des Finances Publiques de 2ème catégorie

A DRFIP DE RHONE-ALPES ET DU D..., le 09/06/2026

A GIVORS, le 09/06/2026

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

CA_DEL260630_3

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Convocation : 24/06/2026

Affichage liste délibérations : 29/06/2026

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Catherine JOLY ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence BENKLIFA ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Arlette PAGO ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Dominique FRETU a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS

Madame Germaine NDONGAMI ; Madame Houaïba MOUSSAOUI ; Monsieur Becaye DJIRE

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le résultat apparaissant au compte financier unique, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour l'année 2025, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 230 911,67 €.

Pour cette même année, la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 53 676,77 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 0€.

Le résultat de la section d'investissement doit couvrir en priorité les restes à réaliser en dépenses d'investissement, il n'y a donc aucun besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 230 911,67 € au compte de recettes 002 «excédent de fonctionnement reporté».

Le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 53 676,77 € doit quant à lui être reporté au compte de recettes 001 « solde d'exécution positif d'investissement reporté ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'AFPECTER** le résultat de clôture de l'exercice 2025 de la façon suivante :

	Résultat clôture Exercice 2025	Affectation au budget supplémentaire 2026	Compte d'affectation
Section de fonctionnement	230 911,67 €	230 911,67 €	002- Excédent de fonctionnement reporté
Section d'investissement	53 676,77 €	53 676,77 €	001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Le président,

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

Mohamed BOUDJELLABA

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_3-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL260630_4

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Convocation : 24/06/2026

Affichage liste délibérations : 29/06/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Catherine JOLY ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence BENKLIFA ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Arlette PAGO ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Dominique FRETU a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS

Madame Germaine NDONGAMI ; Madame Houaïba MOUSSAOUI ; Monsieur Becaye DJIRE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le budget supplémentaire (BS) a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et, éventuellement, de décrire des opérations nouvelles, si les résultats n'ont pas déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au BP. Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte financier unique (CFU) de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

Le projet de budget supplémentaire proposé pour l'année 2026 fait l'objet de différents mouvements. L'ensemble de ces écritures est retracé dans le document budgétaire réglementaire joint à la présente délibération. Il intègre :

- Les résultats de l'exercice 2025 suite au vote du CFU ;
- L'ajustement des recettes en fonctionnement ;
- Des dépenses nouvelles en investissement.

Concernant la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont diminuées à hauteur de 230 911,67€ afin d'intégrer l'affectation du résultat de 2025.

Concernant la section d'investissement

Des crédits supplémentaires sont prévus sur les chapitres 20 et 21 à hauteur de 53 676,77€ pour :

- L'acquisition éventuelle de logiciels ;
- L'acquisition d'un véhicule en cas de défaillance ;
- Le renouvellement de matériels pour le portage à domicile et la restauration en cas de défaillance ;
- Des aménagements de poste.

Les recettes d'investissement sont augmentées afin d'intégrer le solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Dans ces conditions,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire pour l'exercice 2026.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : CCAS DE GIVORS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26691005800012

POSTE COMPTABLE : 069007

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : CCAS DE GIVORS (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	78
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	86
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	89
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	90
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	91
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	94
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	96
A2.938 - Fonction 8 - Transports	99

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

6  S2LO
CA DEL260630 4-D

[illegible]

103
105
106

Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet

108

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

liser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un budgetaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

État ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et
 ussement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale

21503

Informations fiscales (N-2)**Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

30150726.00

Informations financières – ratios**Valeurs**

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	80.23
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	69.84
3	Dépenses d'équipement brut / population	3.04
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	56.99
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	114.88
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4.36
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-14.88

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS****C1**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 612 462,01	1 620 300,25	276 750,20	A1	284 588,44
Investissement	31 424,27	16 005,04	(2) 69 096,00	A2	53 676,77
Fonctionnement	1 581 037,74	1 604 295,21	(3) 207 654,20	A3	230 911,67

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	284 588,44
Investissement	A2 + B2	53 676,77
Fonctionnement	A3 + B3	230 911,67

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****A**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	53 676,77	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 53 676,77
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		53 676,77	53 676,77
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	-230 911,67
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 230 911,67
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (5)		53 676,77	53 676,77

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AP VOTEES****B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	11 757,00	0,00	43 676,77	43 676,77	55 433,77
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 757,00	0,00	53 676,77	53 676,77	65 433,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
Total des dépenses financières		3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		14 757,00	0,00	53 676,77	53 676,77	68 433,77

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	6 000,00		0,00	0,00	6 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 000,00		0,00	0,00	6 000,00

TOTAL	20 757,00	0,00	53 676,77	53 676,77	74 433,77
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	74 433,77
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 300,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 300,00	0,00	0,00	0,00	7 300,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 300,00	0,00	0,00	0,00	7 300,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	13 457,00		0,00	0,00	13 457,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 457,00		0,00	0,00	13 457,00

TOTAL	20 757,00	0,00	0,00	0,00	20 757,00
--------------	------------------	-------------	-------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	53 676,77
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	74 433,77
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

7 457,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	527 994,00	0,00	0,00	0,00	527 994,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	983 219,00	0,00	0,00	0,00	983 219,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	212 940,00	0,00	0,00	0,00	212 940,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 724 153,00	0,00	0,00	0,00	1 724 153,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 725 153,00	0,00	0,00	0,00	1 725 153,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	13 457,00		0,00	0,00	13 457,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		13 457,00		0,00	0,00	13 457,00

TOTAL	1 738 610,00	0,00	0,00	0,00	1 738 610,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 738 610,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	6 400,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	182 907,00	0,00	0,00	0,00	182 907,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 540 303,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	1 309 391,33
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 732 610,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	1 501 698,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 732 610,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	1 501 698,33

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	6 000,00		0,00	0,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 000,00		0,00	0,00	6 000,00

TOTAL	1 738 610,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	1 507 698,33
--------------	---------------------	-------------	--------------------	--------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	230 911,67
-------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 738 610,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	7 457,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	43 676,77	0,00	43 676,77
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		53 676,77	0,00	53 676,77

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**53 676,77****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**0,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	53 676,77
--	------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 676,77
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	-230 911,67		-230 911,67
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

TOTAL



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
Recettes de fonctionnement – Total	-230 911,67	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE		230 911,67
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		20 757,00	0,00	0,00	53 676,77	53 676,77	0,00	53 676,77	53 676,77
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 757,00	0,00	0,00	43 676,77	43 676,77	0,00	43 676,77	43 676,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 757,00	0,00	0,00	53 676,77	53 676,77	0,00	53 676,77	53 676,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		14 757,00	0,00	0,00	53 676,77	53 676,77	0,00	53 676,77	53 676,77
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)

0,00

							Envoyé en préfecture le 01/07/2026	
							Reçu en préfecture le 01/07/2026	
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Publié le	Pour information, dépenses gérées hors AP
							ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								53 676,77

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****A****RECETTES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		20 757,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	13 457,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		13 457,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	53 676,77
---	------------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	53 676,77
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 757,00	0,00	0,00	53 676,77	53 676,77	0,00	53 676,77	53 676,77
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 757,00	0,00	0,00	43 676,77	43 676,77	0,00	43 676,77	43 676,77
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21838	Autre matériel informatique	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00	0,00		3 676,77	3 676,77	0,00	3 676,77	3 676,77
2188	Autres immobilisations corporelles	9 757,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 757,00	0,00	0,00	53 676,77	53 676,77	0,00	53 676,77	53 676,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 Vote)
			I			II			III = I + II
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		14 757,00	0,00	0,00	53 676,77	53 676,77	0,00	53 676,77	53 676,77
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		20 757,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	13 457,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	800,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	227,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	4 068,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	3 027,80		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 495,98		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II		
28188	Autres immo. corporelles	1 838,22		0,00	0,00	0,00		
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00		
Total des recettes d'ordre		13 457,00		0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE

SLO

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 738 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	527 994,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	983 219,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	212 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 724 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 725 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	13 457,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		13 457,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 738 610,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	-230 911,67
013	Atténuations de charges (3)	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	182 907,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 540 303,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	-230 911,67
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 732 610,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	-230 911,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 732 610,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	-230 911,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	6 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté

230 911,67

Total des recettes de fonctionnement cumulées

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 738 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	527 994,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	223 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	27 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	101 255,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	5 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	170,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	4 849,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	6 330,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	165,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 440,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	9 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 385,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	125 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	983 219,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	10 993,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 961,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	428 102,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 722,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	12 042,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	103 868,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	102 250,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	3 215,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	18 959,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	97 959,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	146 765,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	4 553,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	17 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 370,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 910,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	212 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65134	Aides	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65138	Autres secours	14 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	155,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	173 380,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65888	Autres	5,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 724 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 725 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	13 457,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	13 457,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		13 457,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 738 610,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	-230 911,67
013	Atténuations de charges (4)	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	182 907,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	182 907,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 540 303,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	-230 911,67
74718	Autres participations Etat	172 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	35 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	1 312 358,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	-230 911,67
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 732 610,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	-230 911,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 732 610,00	0,00	-230 911,67	-230 911,67	-230 911,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	6 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	6 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

Total

ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Voté en assemblée	Total
			I		II	III = I + II
Total des recettes d'ordre		6 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BS - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	64 433,77	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	54 433,77	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		68 433,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		55 433,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		7 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	4 300,00
102	Dotations et fonds d'investissement	4 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	64 433,77
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	54 433,77
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 433,77
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 433,77
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900-5****FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.901****FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								IV
								A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres services périscolaires et annexes						
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211	4212	4213	4214	4221	4222	4228
			Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil	Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	1 000,00	3 000,00	0,00	0,00	4 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.904-4****FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l’accession à la propriété	554 Aire d’accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoisement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BS - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		405,00	623 318,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 430,00	0,00
011	Charges à caractère général	150,00	152 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 100,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	296 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00	686 430,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	255,00	173 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 900,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 057 626,33	0,00	0,00	0,00	0,00	444 072,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 107,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 049 426,33	0,00	0,00	0,00	0,00	259 965,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 725 153,00
011	Charges à caractère général	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		527 994,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		983 219,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		212 940,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 501 698,33
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 400,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		182 907,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 309 391,33
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		405,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	255,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		11 179,00	0,00	0,00	0,00	612 139,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
616	Primes d'assurances	11 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 865,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 927,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	190 312,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	83 340,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	16 210,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	173 380,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	405,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 057 626,33
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 049 426,33

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	623 318,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 179,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 865,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 927,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 312,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 340,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 210,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 380,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057 626,33
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 049 426,33

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.931****FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	91 400,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	82 330,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	5 270,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	11 300,00	294 441,00	800,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	7 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	204 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	78 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	200,00	1 000,00	800,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	173 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	173 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	416 938,00	285 551,00	0,00	0,00	1 100 430,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	219 000,00	0,00	0,00	0,00	219 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	29 100,00	50,00	0,00	0,00	31 550,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 800,00	2 925,00	0,00	0,00	101 255,00
613	Locations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	7 270,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	185,00	0,00	0,00	185,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 692,00	5 897,00	0,00	0,00	17 577,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	105 020,00	174 322,00	0,00	0,00	483 846,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	40 826,00	65 272,00	0,00	0,00	185 007,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	36 900,00	0,00	0,00	38 900,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	181 107,00	33 000,00	0,00	0,00	444 072,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	181 107,00	0,00	0,00	0,00	181 107,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	259 965,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.934-3****FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.934-4****FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52	53	54	55				
		Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural et autres espaces de dév.	Habitat (Logement)				
					551	552	553	554	555
					Parc privé de la collectivité	Aide au secteur locatif	Aide à l'accession à la propriété	Aire d'accueil des gens du voyage	Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.937****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83					
		Transports de marchandises					
		830	831	832	833	834	835
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BS - 2026

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1***

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	53 676,77	53 676,77	53 676,77
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	53 676,77	53 676,77	53 676,77

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	53 676,77	53 676,77	53 676,77
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	53 676,77	53 676,77	53 676,77

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	20 757,00	0,00	0,00	20 757,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	14 757,00	0,00	0,00	14 757,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 6 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		6 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BS - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 20 757,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		7 300,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	4 300,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		13 457,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	800,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	227,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	4 068,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	3 027,80	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 495,98	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 838,22	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_4-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Convocation : 24/06/2026

Affichage liste délibérations : 29/06/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Catherine JOLY ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence BENKLIFA ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Arlette PAGO ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Dominique FRETU a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS

Madame Germaine NDONGAMI ; Madame Houaïba MOUSSAOUI ; Monsieur Becaye DJIRE

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE GIVORS

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Afin de réaliser des économies d'échelle et une gestion plus pertinente des procédures de passation des marchés publics, la ville a intégré à plusieurs reprises les besoins du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Givors dans ses procédures.

Il est aujourd'hui proposé de généraliser cette démarche et d'établir un groupement de commande permanent entre la ville et le C.C.A.S pour la durée du mandat électoral.

Pour rappel, conformément à l'article L2113-6 du Code de la commande publique, un groupement de commandes est l'association contractuelle de personnes morales dans le but de mutualiser leurs achats et leurs procédures de passation de marché public.

Le groupement de commande ainsi constitué sera compétent pour conclure des marchés dans diverses familles d'achats en matière de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L2113-7 du CCP, un coordonnateur du groupement sera désigné et il sera chargé d'organiser au nom et pour le compte des membres, les opérations relatives à la préparation et la passation des contrats jusqu'à leur notification. Chaque partie reste responsable de la définition de son propre besoin et de l'exécution de la part du contrat qui lui incombe.

Le coordonnateur assurera également à titre gracieux le financement des frais exposés par le groupement, à savoir, la publication et la mise en ligne des avis d'appel public à la concurrence imposés par la réglementation, la consultation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des pièces marché ou la rédaction des pièces marchés par les services de la ville de Givors, l'analyse des offres ainsi que la gestion administrative de ceux-ci (contrôle de légalité, notification, avis d'attribution,...).

Il est proposé que la ville de Givors soit désignée coordonnateur du groupement, afin d'agir au nom et pour le compte du C.C.A.S.

La ville sera autorisée, par mandat du Conseil d'Administration du C.C.A.S, à signer les documents contractuels au nom des deux entités. Néanmoins, les membres du groupement assurent séparément le paiement des futures prestations.

Le groupement de commandes sera constitué dès la signature de ladite convention par les deux parties, et ce jusqu'à la fin du mandat électoral.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes permanent sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la ville et le C.C.A.S de Givors et ses modalités de fonctionnement précisées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** le fait que la ville de Givors assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec la ville de Givors, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE GIVORS

Entre

La ville de Givors, représentée par son Maire en exercice Monsieur Mohamed Boudjellaba, agissant en vertu d'une délibération en date du 27 mars 2026, d'une part,

Et

Le centre communal d'action sociale de Givors, représenté par sa vice-présidente Madame Françoise Batut agissant en vertu d'une délibération en date du 12 mai 2026, d'autre part,

Il a été convenu comme suit :

PRÉAMBULE

La ville de Givors et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont des besoins communs en matière de travaux, de prestations de services et de fournitures. Afin de réaliser des économies d'échelle, favoriser la concurrence économique entre les opérateurs et faciliter la gestion des procédures de passation de ces marchés, la ville et le CCAS souhaitent mutualiser et rationaliser leurs achats.

Pour ce faire, les deux parties décident de constituer un groupement de commande dénommé « GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE GIVORS » et de conclure une convention constitutive en application des articles L. 2113 – 6 et suivants du code de la commande publique.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention qui prend acte du principe et de la création du groupement de commande a pour objet :

- De définir les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre la ville et le CCAS de Givors pour permettre la préparation, la passation et l'exécution de divers marchés en matière de travaux, de fournitures et de services ;
- De répartir entre les membres du groupement les diverses tâches nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des divers marchés ;
- De définir les rapports et obligations de chaque membre ;
- De répartir les dépenses liées aux prestations objet de l'exécution des marchés susvisés.

Article 2 – DUREE DE VALIDITE

La convention entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et cesse, en tout état de cause, à la fin du mandat électoral en cours.

Les procédures en cours de passation et les marchés en cours d'exécution demeurent valables après la date du terme de la présente convention.

Article 3 - FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

3.1 - Coordonnateur du groupement – obligations et missions des membres

La ville de Givors est désignée coordonnateur du groupement et a ainsi la qualité de pouvoir adjudicateur. Elle est chargée à ce titre d'organiser l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, ce qui comprend toutes les opérations relatives à la préparation et à la passation des contrats jusqu'à leur notification.

Plus précisément, la ville de Givors, en tant que coordonnateur du groupement agissant au nom et pour le compte du CCAS, assurera les missions suivantes :

- *La préparation de la consultation*

Le coordonnateur est chargé :

- De faire signer au CCAS une lettre d'engagement au marché à préparer,
- De recueillir les besoins,
- De définir la stratégie d'achat y compris le choix du mode de consultation,
- D'élaborer le dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins exprimés.

- *La passation du contrat*

Le coordonnateur est chargé :

- De la mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence et de passation du contrat jusqu'à la désignation du titulaire,
- De recueillir l'avis du CCAS sur l'analyse des offres,
- De signer et notifier les contrats au nom et pour le compte des membres du groupement,
- De transmettre aux membres du groupement une copie du contrat notifié,
- De gérer le pré-contentieux, le contentieux et éventuellement le règlement amiable des litiges relatifs à la passation du contrat,
- De prendre toute décision à intervenir avant la notification des marchés, y compris les déclarations sans suite ou d'infructuosité,
- De relancer le marché si nécessaire.

- *L'exécution administrative des marchés*

Le coordonnateur est chargé :

- De recueillir l'avis du CCAS avant la réalisation des tâches ci-après,
- De réaliser les tâches administratives nécessaires à l'exécution des marchés telles que l'application des pénalités, la rédaction des avenants, des mises en demeure, des actes de non-reconduction, des courriers de résiliation, la passation des marchés subséquents, etc.

Sont exclus des missions du coordinateur l'émission des ordres de services, des bons de commandes et le suivi des éventuels dysfonctionnements attachés.

- *L'exécution financière des marchés*

Chaque membre du groupement assure le suivi financier de l'exécution des marchés, règle la part du contrat qui lui incombe et gère le suivi des éventuels dysfonctionnements attachés.

Chaque membre du groupement s'engage à inscrire les montants des crédits nécessaires dans

son budget.

En cas de facturation unique convenue entre les membres au seul compte du coordonnateur, ce dernier se charge de refacturer la part correspondant au CCAS.

Les membres du groupement s'engagent à s'alerter mutuellement en des dépassements éventuels de leur enveloppe prévisionnelle.

Le CCAS de Givors s'engage :

- A signer la lettre d'engagement pour le marché à préparer dès lors que celui-ci est intéressé à l'attribution du contrat,
- A mettre en œuvre et assurer l'exécution ainsi que le suivi du marché au sein de sa structure,
- A établir le bilan d'exécution du contrat en vue de son amélioration, sa reconduction ou sa relance,
- A informer sans délai le service de la commande publique de la ville de Givors de la survenance de tout problème dans l'exécution administrative et à transmettre les éléments permettant une gestion qualitative des dysfonctionnements.

3.2 – Respect de la réglementation applicable aux marchés publics et commission ad hoc pour l'attribution des marchés

Le groupement est soumis sans réserve à l'ensemble des dispositions applicables aux marchés publics des collectivités territoriales.

Seuls les organes d'attribution prévus par la réglementation applicable (CAO, pouvoir du maire, Conseil municipal, etc) et/ou par les règles internes de la ville de Givors sont applicables à l'attribution d'un marché.

3.3 – Frais de fonctionnement

La ville de Givors assure seuls les frais exposés suivants et détaillés à l'article 3.1 :

- *La préparation de la consultation*
- *La passation du contrat*
- *L'exécution administrative des marchés*

Cependant, en cas de recours d'un tiers contre le marché ou d'un lot commun aux signataires de la présente, les dépenses et/ou recettes éventuelles nées dudit contentieux sont réparties entre les membres du groupement selon une clé de répartition ultérieure convenue entre les parties et matérialisée par un écrit. En cas d'absence d'accord sur la clé de répartition, les dépenses et/ou les recettes sont réparties de la façon suivante :

- Ville – 93%
- CCAS – 7%

3.4 – Rémunération du coordonnateur

Les missions de coordonnateur endossées par la ville de Givors ne donnent lieu à aucune rémunération de la part du CCAS.

3.5 – Fin de la convention

Il peut être mis fin à la convention avant son échéance par lettre recommandée avec accusé réception moyennant un préavis de 3 mois par la partie sortante.

Lorsque la décision de retrait intervient en cours de passation d'une procédure ou d'exécution, celle-ci ne sera effective qu'à compter de la fin d'exécution née de la procédure de passation ou du contrat en cours d'exécution.

Article 4 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être modifiée par avenant sans qu'il puisse être porté atteinte à son objet. Celui-ci est adopté par délibérations concordantes des membres du groupement de commande.

Article 5 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Lyon.

Toutefois, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention.

Article 6 – SIGNATURE DES PARTIES

Seul l'exemplaire conservé par la ville de Givors fait foi.

Givors, le

Givors, le

Pour la ville de Givors :

Pour le Centre Communal d'Action
sociale de Givors :

Mohamed Boudjellaba,
Maire de Givors

Françoise Batut,
Vice-présidente

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_5-DE

CA_DEL260630_6

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Convocation : 24/06/2026

Affichage liste délibérations : 29/06/2026

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Catherine JOLY ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence BENKLIFA ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Arlette PAGO ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Dominique FRETU a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS

Madame Germaine NDONGAMI ; Madame Houaïba MOUSSAOUI ; Monsieur Becaye DJIRE

**CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE SOLIDARITE
SENIORS 2026-2027**

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

VU la loi n°2010-241 du 10 mars instaurant le service civique,

VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

VU le projet de convention 2026-2027,



L'isolement social des personnes âgées est une réalité qui s'intensifie en France et qui s'est aggravé avec la crise sanitaire. Le service civique constitue une contribution majeure à la mobilisation collective que cette réalité requiert, en apportant aux personnes âgées — à domicile comme en structure d'accueil collectif — une présence non soignante, en participant au développement de nouvelles activités, en développant des liens collectifs et individuels, en créant des relations intergénérationnelles, et en apportant un appui aux agents.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois, avec un engagement de 24 à 35 heures par semaine, pour accomplir une mission d'intérêt général dans divers domaines dont la solidarité. Le service civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Seuls les organismes agréés par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux peuvent accueillir des volontaires en service civique. L'AND-SC2S, une association à but non lucratif possédant cet agrément, a pour vocation de développer massivement et qualitativement le service civique auprès des personnes âgées au sein des organismes publics et privés à but non lucratif et peut assurer pour le compte du C.C.A.S la responsabilité administrative et juridique.

L'AND-SC2S propose pour la mise en œuvre du service civique la signature d'une convention à la condition de mettre en place deux services civiques.

Il est rappelé que le service civique s'inscrit dans le Code du service national et non pas dans le Code du travail et qu'en aucun cas, le volontaire au service civique ne remplace ni un agent ni un bénévole.

Pour les jeunes, le service civique favorise l'engagement citoyen au sein de leur bassin de vie, le développement et la valorisation de leurs compétences, ainsi que l'enrichissement de leurs perspectives d'insertion sociale et professionnelle.

Cette convention permet également aux jeunes volontaires de bénéficier de formations et d'un accompagnement via un « socle qualité commun ».

Le service civique donnera lieu à une indemnité mensuelle de 619,83 € (504,98 € versée par l'État et 114,85 € de prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport versée par la structure d'accueil) aux deux jeunes volontaires, ainsi qu'à une prise en charge de la protection sociale et des congés de ces derniers.

Un tuteur chargé de l'accompagnement des jeunes devra être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner les volontaires dans la réalisation de leurs missions. Cette convention permet également au tuteur de bénéficier de formations obligatoires pour leur accompagnement, prises en charge par l'agence du service civique.

Les missions des jeunes volontaires en service civique porteront sur l'accompagnement individuel de personnes âgées en situation d'isolement et notamment le service de portage à domicile, l'animation d'actions collectives culturelles et de loisirs en lien avec les différents services municipaux (médiathèque, vie associative et sportive, culture et événementiel...) voire intergénérationnelles avec le CME, l'animation d'ateliers sur le numérique, des actions d'aller-vers pour informer et recenser les besoins, etc.

Une première session 2025/2026 a permis d'accueillir deux jeunes pour une durée de 8 mois, soit de septembre 2025 à mai 2026.

Le bilan étant positif, il est proposé de reconduire ce dispositif et d'accueillir deux nouveaux jeunes dès septembre 2026.

Une convention, ci-annexée, précise les termes du partenariat.

Cette convention prendra effet à la date de sa signature et prendra fin au 31 juillet 2027, étant entendu qu'elle couvre une durée de mission de 8 mois pour deux jeunes volontaires en service civique, à compter de septembre 2026.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des représentants de la collectivité et des représentants du personnel rendu lors du Comité Social Territorial du 09 juin 2026,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le renouvellement la convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité seniors pour la période 2026-2027 ;
- **D'APPROUVER** le recrutement de deux services civiques, à compter de septembre 2026 pour une durée de 8 mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'association nationale pour le déploiement du service civique solidarité seniors pour le recrutement de deux jeunes volontaires et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, ainsi que tout avenant ou tout autre acte afférent ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses afférentes sur les Budgets 2026 et 2027 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**CONVENTION D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES
POUR L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS 2026/2027**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Nom de la structure :

Numéro d'identification SIRET :

Numéro d'agrément de Service Civique (le cas échéant) :

Adresse :

Représentée par :

en sa qualité de :

Ci-après dénommée : « Structure d'accueil »

ET

Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors, Association Loi 1901, Numéro d'identification SIRET : 892 474 776 00010

Dont le siège social est situé au 21 boulevard Ney 75018 Paris

Représentée par Constance DEVILLERS en sa qualité de Déléguée Générale

Ci-après dénommée : « AND-SC2S »

Ensemble désignées les « Parties »

Cette convention établit les modalités d'engagements réciproques des Parties dans la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

L'isolement social des personnes âgées est une réalité qui s'intensifie d'année en année en France. L'engagement des jeunes en Service Civique peut apporter une contribution majeure à la mobilisation collective que cette réalité requiert, en apportant aux personnes âgées – à domicile comme en structure d'accueil collectif – une présence non soignante, en participant au développement de nouvelles activités, en développant des liens collectifs et individuels, en créant des relations intergénérationnelles, et en apportant un appui aux équipes de salariés et de bénévoles.

Le Service Civique Solidarité Seniors (SC2S), qui a pu voir le jour en 2020 grâce au soutien de l'Institution de Retraite Complémentaire Malakoff-Humanis, est devenu depuis août 2022 un programme « mutualisé » du régime Agirc-Arrco, dans lequel l'ensemble des Institutions de Retraite Complémentaire relevant de l'Agirc-Arrco se mobilise pour accompagner la consolidation de la solidarité intergénérationnelle nécessaire à l'avenir du régime comme à l'avenir de notre société toute entière.

C'est dans ce cadre que la mobilisation nationale et collective des acteurs pour le déploiement d'un service civique de qualité contre l'isolement des personnes âgées, a pour objectifs de :

- rompre l'isolement et favoriser l'autonomie des personnes, par des interventions prioritairement à domicile, mais aussi en établissement
- aider les personnes âgées à bien vieillir
- promouvoir les métiers du grand âge : favoriser l'insertion des jeunes et promouvoir le Service Civique comme parcours de découverte des métiers du grand âge.

Pour mettre en œuvre ce projet, l'AND-SC2S :

- promeut le Service Civique dans les territoires et auprès des structures susceptibles d'accueillir des jeunes sur des missions de solidarité intergénérationnelle,
- coordonne, via l'organisation et l'animation de comités de pilotage et de conseils d'orientation ad hoc aux échelles nationale et territoriale, les principaux acteurs du Service Civique Solidarité Seniors, et ce en coordination étroite avec les services de l'Etat concernés (ministères de la Jeunesse et de l'Autonomie),
- accompagne les réseaux partenaires et les structures d'accueil,
- délivre des modules de préparation et d'outillage à la mission (socle qualité commun) aux volontaires.

La mobilisation pour le Service Civique Solidarité Seniors a démontré ses effets dans la durée depuis 2020, sur l'ensemble de ses parties prenantes (personnes âgées, jeunes volontaires, tuteurs, organismes d'accueil, etc.) (les « Parties prenantes »). Ces effets font l'objet chaque année d'une mesure d'impact social selon une méthodologie éprouvée.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Objet de la convention

Il est décidé entre les Parties de :

- se mobiliser pour qu'un maximum de jeunes s'engagent dans un Service Civique destiné à lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie des personnes âgées, sur des missions accessibles à tous les jeunes quels que soient leur profil ou leur niveau d'étude,
- construire et garantir collectivement un Service Civique de qualité, source d'une expérience d'engagement enrichissante et utile pour l'ensemble des Parties prenantes,
- valoriser les organismes d'accueil, les tuteurs, les volontaires et leurs engagements.

2. Engagements des Parties

2.1. Engagements de l'AND-SC2S

2.1.1. Proposer un accompagnement

L'AND-SC2S apporte un accompagnement selon les besoins des Structures d'accueil, dans l'optique de donner à ces dernières tous les outils pour devenir progressivement autonomes dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en Service Civique, et notamment :

- un accompagnement dans le cadrage des missions et l'élaboration de leur projet d'accueil de jeunes,
- un appui au recrutement des jeunes pour les Structures rencontrant des difficultés à mobiliser des jeunes sur leurs missions,
- le portage juridique et administratif des jeunes, via une intermédiation spécialisée « grand âge », pour les Structures ne disposant pas d'agrément pour l'accueil de jeunes en Service Civique ou de tête de réseau pouvant leur mettre à disposition leur agrément,
- un soutien opérationnel tout au long des missions, notamment par la mise à disposition du "Mémo tuteur SC2S" et d'autres outils pour chaque étape de la mission.

2.1.2. Favoriser et valoriser l'intégration de la Structure d'accueil dans la mobilisation

- Fournir aux volontaires en mission au sein de la Structure d'accueil du matériel (tenues, badges) permettant d'être visibles et distingués de l'équipe professionnelle.
- Fournir aux structures d'accueil un kit de communication permettant la valorisation de la dynamique collective du Service Civique Solidarité Seniors (logo, brochures, etc.).
- Le cas échéant et en lien avec l'interlocuteur désigné (cf. 2.3), valoriser, via ses outils de communication, l'intégration de la structure signataire dans la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors (newsletter, réseaux sociaux, articles, etc.).

2.1.3. Coordonner un Socle Qualité commun

- Organiser et prendre en charge financièrement l'ensemble du Socle Qualité commun (le « Socle Qualité commun », détaillé en annexe) proposé aux jeunes volontaires engagés auprès des seniors. Le Socle Qualité commun est ouvert à l'ensemble des volontaires des Structures d'accueil signataires de la présente convention, mobilisés sur des missions de solidarité envers les seniors et leurs tuteurs.
- Mettre gratuitement à disposition un ensemble d'outils utiles aux jeunes volontaires, tuteurs et organismes d'accueil signataires (mémo tuteur, fiches pratiques avec exemples d'activités, etc.).
- Travailler conjointement avec les titulaires du marché public de la Formation des Organismes d'Accueil (Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement) pour proposer aux tuteurs des modules de formation dédiés aux spécificités du Service Civique Solidarité Seniors (voir annexe), et assurer leur déploiement sur le territoire, de façon à ce que le plus grand nombre de tuteurs puisse en bénéficier.
- Animer la communauté des volontaires et des tuteurs Service Civique Solidarité Seniors.

2.1.4. Évaluer et mesurer l'impact

- Assurer la consolidation mensuelle des données (nombre de volontaires, de seniors bénéficiaires, de partenaires de la mobilisation, etc.) et le rendu notamment aux Ministères et au bailleur du projet (Agirc Arcco), et plus largement les partager avec l'ensemble des Parties prenantes de la mobilisation.
- Mettre à disposition des Parties prenantes les outils d'évaluation d'impact du Service Civique Solidarité Seniors et en définir les modalités, en vue d'une évaluation consolidée annuelle.

2.2. Engagements de la Structure d'accueil

2.2.1. Permettre l'engagement de jeunes en Service Civique en son sein

- Désigner un tuteur pour l'accompagnement des volontaires.
- Accueillir des jeunes en Service Civique sur des missions auprès des seniors, tel que défini dans les articles L120-1 à L120-36 du Code du service national.
- Etre garant du fait que ces missions de Service Civique :
 - sont accessibles à tout jeune sans prérequis de diplôme,
 - sont complémentaires aux activités essentielles de l'organisme d'accueil (sont donc exclus tout acte de soins, actes administratifs, tâches ménagères, responsabilité d'encadrement, etc.), et ne se substituent pas à l'activité d'un salarié ou d'un stagiaire,
 - ne se substituent pas à des dynamiques d'engagement associatives bénévoles.
- Veiller à ce que tous les jeunes volontaires accueillis suivent obligatoirement le Socle Qualité commun de la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors (voir annexe), notamment en prenant en charge les frais liés aux déplacements du volontaire pour se rendre aux formations quand celles-ci ont lieu en présentiel.
- Veiller à ce que tous les tuteurs des jeunes volontaires suivent la Formation aux Organismes d'Accueil (FOA), de préférence les modules spécialement conçus pour les tuteurs de jeunes en Service Civique Solidarité Seniors (voir annexe), dont les dates seront partagées par le référent de l'AND-SC2S.
- Dans le cas des Structures qui font appel à l'AND-SC2S dans le recrutement de leurs volontaires pour recevoir des candidatures de jeunes motivés par leur mission : rappeler dans les meilleurs délais les candidats dont la candidature a été transmise par l'AND-SC2S pour leur proposer un entretien.

2.2.2. Participer à la mobilisation collective

- Adhérer à la charte du Service Civique Solidarité Seniors (en annexe).
- Le cas échéant et en lien avec l'interlocuteur désigné (cf. 2.3), valoriser, via ses outils de communication, son intégration dans la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors.
- Utiliser le kit de communication mis à disposition des structures d'accueil et des jeunes accueillis (logo, tenues, badges, brochures, etc.).
- Contribuer à enrichir les ressources mises à disposition des jeunes volontaires, tuteurs et organismes d'accueil signataires.

2.2.3. Évaluer et mesurer l'impact

- Contribuer activement à l'évaluation quantitative du dispositif en fournissant à la demande de l'AND-SC2S les données relatives aux seniors bénéficiant du SC2S, et ce au moins 3 fois au cours de la mission (1 mois après le démarrage de mission, à la suite du bilan intermédiaire et à la fin de la mission).
- Contribuer activement à l'évaluation qualitative du dispositif en veillant à ce que les volontaires :
 - répondent aux questionnaires de mesure d'impact de début et de fin de mission,
 - soumettent à 2 seniors qu'ils accompagnent les questionnaires de mesure d'impact en début et en fin de mission.

2.3. Engagements réciproques des Parties

Chacune des Parties s'engage à faciliter la mise en œuvre de la présente convention : en nommant un référent en charge du suivi de la mise en œuvre du partenariat :

- le référent pour l'AND-SC2S est :
- le référent pour la Structure d'accueil est :

et en organisant des points de suivi réguliers (a minima une fois par an).

Dans l'éventualité où le référent nommé par une des Parties serait amené à cesser d'exercer cette fonction, pour quelque motif que ce soit, cette Partie s'engage à désigner un nouveau référent dans un délai maximal de 15 jours et à en notifier l'autre partie par écrit sans délai.

3. Protection des données personnelles

3.1. Dans le cadre de l'exécution de la présente Convention, les Parties sont susceptibles de collecter et traiter, chacune en qualité de responsable de traitement indépendant, les données d'identification et professionnelles du représentant légal et des interlocuteurs de l'autre Partie (nom, prénom, adresse email, fonctions, contenu des échanges), aux fins de gestion et de suivi de la relation contractuelle. AND-SC2S collecte et traite également en qualité de responsable de traitement certaines données financières (RIB) de la Structure d'accueil afin de rembourser les prestations de subsistance avancées par cette dernière, lorsque c'est le cas.

Les Parties s'engagent respectivement à respecter à ce titre l'ensemble des obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée et, en particulier, la Loi n°78-17 dite « Informatique et Libertés » modifiée, le Règlement UE 2016/679 général sur la protection des données dit « RGPD », la Directive 2002/58 dite « Directive e-Privacy » ainsi que les textes qui pourraient lui succéder.

La Partie qui souhaite exercer son droit d'accès, de rectification, de suppression ou de portabilité des données ainsi que son droit à s'opposer ou à demander la limitation du traitement, dans les conditions prévues au RGPD, est invitée à contacter l'autre Partie aux coordonnées suivantes :

- Pour AND-SC2S : dpo@sc-solidariteseniors.fr

- Pour la Structure d'accueil :

3.2. Aux fins d'exécution de la présente Convention, les Parties ont également vocation à se transmettre et à traiter chacune individuellement, en qualité de responsable de traitement, certaines données personnelles (selon les cas : nom, prénom, date de naissance, adresse email, adresse postale, numéro de téléphone) des seniors bénéficiaires des prestations proposées par la Structure d'accueil, des volontaires engagés au sein de la Structure d'accueil ainsi que de leurs tuteurs désignés par cette dernière, aux fins de :

- Valorisation et mise en œuvre du Service Civique ;
- Coordination et suivi de l'intervention des volontaires ;
- Formation des volontaires ;
- Formation des tuteurs ;
- Orientation des bénéficiaires et suivi des visites.

L'échange de ces informations personnelles entre les Parties n'implique aucune relation de sous-traitance au sens du RGPD et chacune d'elle reconnaît qu'elle traite les données pour son propre compte et est pleinement responsable, notamment, de leur utilisation (en interne vis-à-vis de son personnel, ou en externe vis-à-vis des tiers), de leur conservation, leur sécurisation, et du respect des droits des personnes concernées, en particulier leur droit de recevoir une information complète, conforme aux exigences du RGPD.

4. Date de prise d'effet et durée - Modalités de modification et de résiliation

La présente convention prend effet à la date de sa signature, et prendra fin au 31 juillet 2027, étant entendu que pour les clauses liées aux volontaires et à leur mission, elle couvre la durée totale de la mission en Service Civique des volontaires ayant démarré un contrat entre le 1^{er} août 2026 et le 31 juillet 2027 inclus. En cas d'inexécution des engagements d'une des parties, l'autre partie pourra demander la résiliation de la présente convention trente jours francs après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention ne pourra être modifiée que par voie d'avenant sur proposition de l'une ou l'autre des parties après concertation des Parties.

SIGNATURES

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Pour la structure d'accueil

Nom Prénom

Intitulé du poste

Pour l'AND-SC2S

Constance DEVILLERS

Par délégation:

Intitulé du poste

Annexe 1 : Présentation du Socle Qualité commun

Le SC2S a pour ambition de proposer un Service Civique de qualité pour tous les jeunes mobilisés auprès des seniors avec la mise en place d'un « Socle Qualité » qui se compose de formations et d'un accompagnement pour les jeunes. Le Service Civique doit constituer une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel pour tous les jeunes : les modalités d'accueil, le tutorat, la formation civique et citoyenne, l'accompagnement du volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir, ainsi que le contenu même de la mission sont des éléments clés pour atteindre cet objectif.

Pour les volontaires : les objectifs de ce Socle Qualité commun sont les suivants :

- Préparer les volontaires à leur mission pour qu'ils interviennent dans les meilleures conditions auprès des personnes âgées, avec notamment les modules suivants :
 - Être volontaire SC2S.
 - Comprendre les personnes âgées et l'isolement pour agir.
 - Bâtir une relation avec une personne âgée et un groupe de personnes âgées.
 - Découvrir les acteurs et solutions du Bien vieillir.
- Permettre aux volontaires de s'adapter au mieux aux réalités des missions grâce à la mise en place de temps d'échanges de pratiques :
 - après le démarrage de la mission,
 - au milieu de la mission,
 - avant la fin de la mission, pour préparer l'après Service Civique.
- Accompagner les volontaires dans la définition et la concrétisation de leur projet d'avenir et dans la poursuite de leur engagement, avec notamment :
 - 2 modules généralistes en collectif :
 - Se connaître pour se présenter.
 - Identifier ses compétences.
 - et hors format module : des opportunités de découvrir ou approfondir sa connaissance des Métiers et formations du bien vieillir, et d'alimenter ses réflexions sur l'après Service Civique.

Les modules (d'une demi-journée ou d'une journée, en présentiel ou en distanciel) sont organisés par l'AND-SC2S et opérés par des intervenants partenaires experts de la mobilisation.

Pour les tuteurs : l'AND-SC2S travaille conjointement avec les titulaires du marché public de la Formation des Organismes d'Accueil pour proposer des modules de formation adaptés aux spécificités du Service Civique Solidarité Seniors, validés par l'Agence du Service Civique. Ces modules dédiés permettent de donner les bases indispensables du tutorat et de mieux outiller pour l'accompagnement spécifique de jeunes dans le cadre de missions auprès de personnes âgées. Ces modules sont organisés et opérés par les titulaires du marché public de la Formation des Organismes d'Accueil (Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement).

Les modules sont les suivants :

- Atelier "Découverte du rôle du tuteur".
- Atelier "Accompagner les volontaires au quotidien".
- Atelier "Préparer l'après Service Civique des volontaires".

Annexe 2 : Charte du Service Civique Solidarité Seniors

Une société d'individus responsables, engagés et solidaires, où les générations s'entraident et se respectent, et où personne, quel que soit son âge, ne souffre d'isolement social.

Une société où l'engagement de Service Civique est devenu une étape naturelle dans le parcours de vie de tous les jeunes, et où les jeunes s'engagent chaque année par dizaines de milliers auprès de nos aînés.

Notre mission

Contribuer à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et au renforcement des liens intergénérationnels par le développement de l'engagement citoyen des jeunes, et en particulier par le développement quantitatif et qualitatif du Service Civique en solidarité avec les seniors.

Nos objectifs

- Faire du déploiement du Service Civique des jeunes auprès des Seniors une ambition partagée par tous : ministères, collectivités territoriales, associations, mouvements et prescripteurs jeunesse, syndicats professionnels, familles, etc.
- Dans la dynamique et aux côtés des initiatives territoriales de coopération d'acteurs existantes comme Monalisa, fédérer l'ensemble des acteurs du grand âge autour de cet objectif.
- Faire connaître et faciliter l'accès au Service Civique (notamment par une intermédiation « spécialisée »), à toutes les structures grand âge (EHPAD, résidences seniors, CCAS, associations de solidarité, etc.) éligibles au dispositif.
- Veiller à ce que les missions de Service Civique proposées aux jeunes appuient, sans substitution, les capacités d'action des équipes salariées et des équipes bénévoles engagées dans l'accompagnement des personnes âgées isolées. Apporter les outils, les formations, et l'accompagnement nécessaires pour que les expériences de Service Civique dans le secteur soient riches et de qualité, tant pour les jeunes que pour les personnes âgées et les structures bénéficiaires.
- Veiller à ce que cette étape d'engagement soit aussi, pour les jeunes, une étape de découverte des opportunités de bénévolat auprès des seniors, et de carrières dans le secteur, tout en s'assurant une accessibilité à tous les jeunes, même à ceux qui ne se destinent pas à évoluer ultérieurement dans le secteur de l'aide aux seniors.
- Évaluer l'impact de l'engagement de ces jeunes sur le bien-être et le parcours de vie et de soins des personnes âgées, comme son impact sur les jeunes eux-mêmes et sur la société.

Nos principes d'action

- Allier ambition quantitative (développement massif du Service Civique dans le secteur) et ambition qualitative (Service Civique de qualité pour les jeunes et leurs bénéficiaires), notamment par la promotion d'un socle qualité commun et par celle des pratiques d'évaluation et d'auto-évaluation.
- Travailler en relation étroite et coordination permanente avec les services de l'Etat en charge du Service Civique, au national comme au local.
- S'appuyer localement sur les coordinations Monalisa lorsqu'elles existent, et sur l'ensemble des initiatives territoriales de coopération d'acteurs.
- Au-delà, travailler en partenariat avec tous les acteurs, grâce à des instances de gouvernance partagées, nationales et locales, impliquant tous les acteurs clés, et notamment les jeunes, des personnes âgées elles-mêmes, et des acteurs de terrain.
- Faire de la solidarité intergénérationnelle le fil conducteur de toutes les missions proposées aux jeunes. Veiller à l'accessibilité du Service Civique à tous les jeunes, à leur faire vivre une expérience de mixité sociale, et à préserver le principe de non-concurrence du Service Civique à l'emploi et au bénévolat.
- Préserver une totale indépendance politique et religieuse.
- Déployer une pédagogie du respect de tous envers tous, quels que soient les âges, les origines, les croyances, les statuts sociaux. Une culture d'humanisme et de fraternité de tous envers tous.
- Avoir le souci constant de l'évaluation et de la mesure de l'impact social, du professionnalisme et de la redevabilité aux financeurs et à la société toute entière.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260630-CA_DEL260630_6-DE

CA_DEL260630_7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Convocation : 24/06/2026

Affichage liste délibérations : 29/06/2026

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Catherine JOLY ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence BENKLIFA ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Arlette PAGO ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Dominique FRETU a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS

Madame Germaine NDONGAMI ; Madame Houaïba MOUSSAOUI ; Monsieur Becaye DJIRE

ACTIVITÉS SENIOR DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2026

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le service senior propose des activités de prévention et socio-culturelles permettant de favoriser le lien social, de promouvoir le bien vieillir, de maintenir la santé physique et mentale et de rompre l'isolement.

Un programme d'animations au trimestre à destination des personnes retraitées résidant à Givors est proposé. Si des places sont disponibles, elles pourront être proposées aux retraités extérieurs à Givors, les Givordins étant prioritaires.

1/ Activités sans participation financière des usagers :

L'objectif du service est de proposer plus d'activités pour favoriser de bien-vieillir et rompre l'isolement pour les seniors givordins.

- Ateliers numériques par thématique et accompagnements numériques ;
- Atelier remue-ménages ;
- Atelier « STOP aux polluants » ;
- Café papote ;
- La musique et la santé ;
- Prévention des chutes.

2/ Activités avec participation financière des usagers :

La participation financière des seniors est fixée selon le coût réel de l'activité, proratisé selon le nombre maximum de participants et en fonction des ressources des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Il est ainsi proposé de déterminer quatre tarifs :

- Les personnes imposables : 100% du tarif prévu par personne.
- Les personnes non imposables : prise en charge de 30% par le C.C.A.S.
- Les personnes avec l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) : prise en charge de 70% par le C.C.A.S.
- Les personnes extérieures à Givors : + 20% (uniquement s'il reste de la place).

Il est programmé pour le quatrième trimestre 2026 :

Ateliers culinaires :

- Octobre : 9 et 13.
- Novembre : 18 (aux Vernes), 20 et 24.
- Décembre : 11 et 15.

10 personnes maximum par atelier

Tarifs : Imposable : 5,00 €

Non imposable : 3,50 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 1,50 €

Extérieur : 6,00 €

Repas à thème à la restauration senior (selon tarification en vigueur)

- 20 Novembre : « le beaujolais nouveau ».

Sortie à la journée « ESCAPADE EN BEAUJOLAIS - PIERRES DORÉES »

Jeudi 22 octobre 2026

Visite guidée du village d'Oingt, suivie d'une visite avec dégustation et repas chez un vigneron, puis découverte du château de Jarnioux pour clôturer la journée. Le transport en car au départ de Givors est inclus dans la prestation à la journée.

50 personnes maximum

Tarifs avec le transport : Imposable : 62,00 €

Non imposable : 43,40 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 18,60 €

Extérieur : 74,40 €

Les activités payantes devront être réglées 10 jours avant le jour de l'activité auprès du service senior du C.C.A.S.

De plus, les personnes ayant des retards de paiements sur d'autres activités ou la restauration se verront être inscrites sur liste d'attente.

Conditions de remboursement de l'activité ou d'avoir à l'usager :

- En cas d'annulation de l'activité.
- En cas d'hospitalisation en urgence de l'usager avec justificatif.
- En cas de maladie de l'usager avec justificatif du médecin.
- En cas de décès d'un proche avec justificatif

Dans toutes les autres situations, il n'y aura pas de remboursement.

La programmation des activités seniors pour le quatrième trimestre 2026, leurs tarifications et les modalités d'inscription et de remboursement sont ainsi proposées au Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel d'activités senior pour le quatrième trimestre 2026 et les modalités pour y participer ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des activités et leurs déclinaisons selon les ressources des personnes ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget 2026 sur le chapitre 70, fonction 4238

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL260630_8

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Convocation : 24/06/2026

Affichage liste délibérations : 29/06/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Catherine JOLY ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence BENKLIFA ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Arlette PAGO ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Dominique FRETY a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS

Madame Germaine NDONGAMI ; Madame Houaïba MOUSSAOUI ; Monsieur Becaye DJIRE

PROGRAMMATION "SEMAINE BLEUE " 2026

RAPPORTEUR : Florence BENKLIFA

La « Semaine Bleue » est un évènement national qui aura lieu du 5 au 11 octobre 2026.

La « Semaine Bleue » constitue un temps fort national destiné à valoriser la place des personnes âgées dans la vie sociale, économique et culturelle, à promouvoir leur contribution à la société, à renforcer les liens intergénérationnels et à sensibiliser le public aux enjeux du vieillissement.

Le C.C.A.S de Givors coordonne chaque année cette manifestation sur le territoire communal, en partenariat avec les acteurs institutionnels, associatifs et professionnels mobilisés autour des enjeux du vieillissement.

Pour cette année 2026, il est proposé de mettre en œuvre un programme d'actions diversifiées favorisant la prévention santé, l'accès aux droits, le lien social, la convivialité et les échanges intergénérationnels ;

Lundi 5 octobre 2026 Village prévention (9 heures – 17 heures)

Journée dédiée à la prévention, au dépistage précoce et à l'information santé des retraités et personnes âgées, visant à :

- Améliorer l'accès aux dépistages ciblés adaptés aux problématiques liées à l'âge ;
- Sensibiliser aux facteurs de risque évitables ;
- Prévenir la perte d'autonomie et les accidents de la vie courante, notamment les chutes ;
- Orienter vers les professionnels et structures adaptées ;
- Favoriser les échanges autour de la santé et du bien-être.

Dépistages et actions envisagés :

- Dépistage de la vue ;
- Dépistage auditif ;
- Dépistage cardiovasculaire ;
- Bilan sanguin (sous réserve de faisabilité réglementaire) ;
- Bilan de santé global ;
- Dépistage de la tuberculose ;
- Information prévention avec la CARSAT ;
- Présentation du programme ICOPE avec la CPTS ;
- Atelier prévention des chutes ;
- Stands d'information santé.

Mardi 6 octobre 2026

- ☐ Escape game sur les vaccins (grippe/COVID).

Mercredi 7 octobre 2026

- ☐ Matin : atelier culinaire aux Vernes.
- ☐ Après-midi : après-midi festif.

Jeudi 8 octobre 2026

- ☐ Action de conseil et de solutions sur l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours.
- ☐ Film-débat « Chers Parents » en partenariat avec la CFDT retraités.

Vendredi 9 octobre 2026

- ☐ Matin : atelier culinaire de préparation d'un apéritif déjeunatoire animé.
- ☐ Midi : apéritif déjeunatoire animé.

Samedi 10 octobre 2026

- ☐ Lecture de texte et concert intergénérationnel à la médiathèque : « Des générations se racontent »

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la programmation de la « Semaine Bleue 2026 »;
- **D'APPROUVER** la gratuité des activités pour les participants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses au Budget du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL260630_9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Convocation : 24/06/2026

Affichage liste délibérations : 29/06/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Catherine JOLY ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence BENKLIFA ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Arlette PAGO ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Dominique FRETY a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS

Madame Germaine NDONGAMI ; Madame Houaïba MOUSSAOUI ; Monsieur Becaye DJIRE

FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE POUR LES SENIORS : MODALITÉS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES COLIS, APRES-MIDI FESTIF ET SPECTACLES EN EHPAD

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le C.C.A.S, dans le cadre des festivités de fin d'année, organise à l'attention des seniors vivant à domicile une distribution de colis et pour ceux résidant en EHPAD un spectacle dans leur structure.

L'attribution du colis de fin d'année est exclusivement réservée aux seniors domiciliés à Givors et âgés de 70 ans et plus (date d'anniversaire au cours de l'année civile), vivant à domicile.

Les inscriptions auront lieu sur 2 lieux dans la commune et via la plateforme Toodego:

- **À la Maison des projets** : le lundi 12 octobre de 10h00 à 16h30 : afin de rendre plus accessible les inscriptions aux seniors des Vernes.
- **A la Maison du Fleuve Rhône** du lundi 5 au vendredi 23 octobre 2026.
- **Sur la plateforme Toodego** du lundi 5 au vendredi 23 octobre 2026.

Pour le retrait des colis, les seniors vivant à domicile ou leurs ayants droits devront se rendre dans l'un des 5 quartiers de Givors, suivant leur lieu d'habitation :

- Maison des projets (pour les habitants des Vernes).
- Maison du Fleuve Rhône (pour les habitants du centre-ville et de la Freydière).
- Gymnase J. Curie (pour les habitants des Plaines et plateau de Montrond).
- Salle Brassens (pour les habitants de Bans).
- Le Moulin Madiba (pour les habitants de Canal).

En complément, une après-midi festive sera proposée aux retraités givordins le Vendredi 11 décembre de 14h00 à 18h00.

De plus, le C.C.A.S offrira un spectacle de fin d'année dans chacun des EHPAD de Givors (Saint Vincent et Montgelas), suivi d'un pot de l'amitié pour leurs résidents et leurs familles: le mercredi 9 décembre à Montgelas et le lundi 14 décembre à Saint Vincent.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter les conditions d'attribution du colis de fin d'année pour les seniors vivant à domicile et de maintenir une offre de spectacle pour les résidents des EHPAD et une après-midi festive pour les retraités givordins.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** les modalités et les conditions d'attribution des colis de fin d'année 2026 ;
- **D'APPROUVER** le maintien d'une offre de spectacle dans les 2 EHPAD situés à Givors ainsi que l'après festive pour les retraités givordins ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.